



Cahier de propositions pour la plateforme électorale de 2018

Nous vous invitons à prendre connaissance de l'ensemble des éléments que la commission politique (CP) recommande d'inclure dans la plateforme électorale en 2018. Ces éléments sont présentés ici par ordre alphabétique de thématique.

Il ne s'agit pas de la **forme** de la future plateforme, mais seulement du **contenu** que la CP recommande d'y inclure. La structure de la plateforme finale, l'ordre de présentation des engagements, sera très différents et un travail de réécriture est prévu.

Plusieurs **enjeux transversaux** sont abordés, d'une thématique à l'autre, sous un angle différent. À certains endroits dans le document, il peut donc y avoir quelques redites. Elles permettent que chaque section soit aussi autonome que possible.

Présentations thématiques et documents explicatifs

Plusieurs commissions thématiques ont rédigé ou rédigeront une présentation pour situer la thématique, ou pour expliquer certaines propositions, de leur thématique. Tous ces documents sont ou seront accessibles [en cliquant ici](#). Le même lien sera répété au début de chaque section pour laquelle il existe une présentation thématique. Vérifiez périodiquement si de nouvelles présentations ont été ajoutées.

Engagements déjà adoptés

La majorité des éléments proposés pour la plateforme électorale en 2018 sont des engagements déjà adoptés.

Ces engagements sont présentés dans la colonne de gauche. Les passages soulignés indiquent de légères modifications au texte adopté, mais qui n'en changent pas le sens. Ces reformulations **ne sont donc pas soumises au vote**.

En tant qu'association, vous pouvez proposer :

- de **retirer** de la plateforme certains éléments recommandés par la CP;
- **d'ajouter** à la plateforme d'autres positions déjà adoptées.

Pour voir les positions déjà adoptées, vous pouvez consulter la [base de données des positions de QS](#), ou encore les documents dans lesquels ces [Orientations adoptées](#) ont été diffusées.

Merci d'utiliser le [formulaire de modification](#)

Échéance: **6 octobre 2017**

Nouvelles propositions

Tout en puisant d'abord dans le programme et dans les plateformes précédentes, nous avons identifié bon nombre de modifications ou d'ajouts nécessaires. Il peut s'agir de quelques mots, d'un alinéa ou d'une proposition complète. En général, le but est de :

- préciser (ex. libre-échange, proposition 2.1 c),
- adapter à la conjoncture (ex. réseau de la santé et des services sociaux, proposition 12.2),
- combler des lacunes (ex. Santé et sécurité du travail, proposition 14.6).

En tant qu'association locale ou régionale, vous pouvez proposer ::

- des **amendements** aux nouvelles propositions;
- de **nouveaux ajouts**, en tenant compte des balises suivantes :
 - respecter la [Déclaration de principes](#) et l'esprit du programme;
 - compléter, mais non contredire les positions existantes;
 - éviter de surcharger une plateforme déjà substantielle;
 - vérifier que votre ajout n'est pas déjà couvert dans une autre section du cahier de propositions

Merci d'utiliser le [formulaire de modification](#)

Échéance: **6 octobre 2017**

Le Congrès sera appelé à se prononcer :

- sur **le contenu** des nouvelles propositions de la CP et sur les amendements et nouvelles propositions des associations locales et régionales;
- sur **le fait d'inclure** dans la plateforme les engagements déjà adoptés recommandés par la CP ou proposés par des associations locales ou régionales. Cela pourra se faire en bloc, mais l'inclusion de certains éléments ou sections pourra faire l'objet d'un vote séparé.

Table des matières

1. Agroalimentaire et ruralité.....	3	9. Femmes.....	33
2. Altermondialisme et solidarités internationales.....	7	10. Inclusion.....	34
3. Culture.....	10	11. Justice et sécurité publique.....	39
4. Droits des peuples autochtones.....	14	12. Santé, condition de vie et services sociaux.....	45
5. Économie, fiscalité et lutte à la pauvreté.....	15	13. Stratégie pour la souveraineté.....	49
6. Éducation.....	22	14. Travail salarié et stratégie pour l'emploi.....	51
7. Environnement et énergie.....	27	15. Vie démocratique et régionale.....	57
8. Familles.....	31	16. Autres propositions.....	65

<i>Engagements déjà adoptés</i>	<i>Source</i>	<i>No</i>	<i>Nouvelles propositions</i>
1. AGROALIMENTAIRE ET RURALITÉ			
<i>Voir la présentation thématique de cette section</i>			
1.1 Pour une agriculture diversifiée			
Pour favoriser le développement de nouveaux modèles agricoles, soit une diversité de produits, de tailles et de types d'entreprises (familiale, associations, coop, etc.), Québec solidaire :	<i>Enjeu 5 3.1</i>		
a) encouragera les petites productions diversifiées et innovantes; b) permettra la propriété collective des fermes et des terres agricoles; c) soutiendra la mise en culture des petites terres; d) modifiera la loi pour favoriser le pluralisme syndical;	<i>PF 2014 3.5</i>		
e) révisera le système de plans conjoints et de mise en marché pour favoriser l'accès à une plus grande diversité de produits agricoles locaux;	<i>* Enjeu 5 3.3 b)</i>		
f) soutiendra la formation agricole, forestière et bioalimentaire adaptée à une pluralité de <u>pratiques agricoles (biologique)</u> et de modèles d'entreprises;	<i>Enjeu 5 3.1 d)</i>		
g) refera du ministère de l'Agriculture un leader en matière de recherche et d'innovation, en lien avec les universités et les centres de recherche, et en incluant les agriculteurs et agricultrices dans le processus de son orientation.	<i>Enjeu 5 3.1 a)</i>		
1.2 Qualité de vie et relève en agriculture			
Pour assurer la qualité de vie des agriculteurs et agricultrices ainsi que soutenir la relève, Québec solidaire :	<i>Enjeu 5 3.1</i>		
a) supervisera et encadrera les conditions de travail des travailleuses et travailleurs d'été,	<i>Enjeu 5 3.1 m)</i>		
		1.2 a) i	subventionnera en partie leurs salaires
		1.2 a) ii	et encouragera les jeunes aux études à choisir ce travail d'été;

* Certaines proposition de l'Enjeu 5 n'ont pas été adoptées par le Congrès faute de temps. Elles ont été référées au CCN qui doit en disposer.

<i>Engagements déjà adoptés</i>	<i>Source</i>	<i>No</i>	<i>Nouvelles propositions</i>
b) offrira à la relève: i un capital patient pour l'acquisition de terres,	PF 2014 3.5		
ii un meilleur soutien financier pour les personnes diplômées en agriculture qui souhaitent démarrer leur entreprise agricole, iii plus de flexibilité dans les critères des dépenses admissibles pour la subvention à l'établissement de la Financière agricole du Québec (FADQ) afin de réduire les investissements initiaux nécessaires;	PF 2014 3.5		
c) préservera la gestion de l'offre, tout en	Enjeu 5, 3.1 h		
i assurant un partage équitable des quotas de production avec la relève agricole,	PF 2014 3.5		
ii augmentant le seuil des hors-quota pour les productions secondaires, en prenant garde de ne pas déstabiliser le système actuel;	Enjeu 5 3.1 h ii)		
	Enjeu 5 3.1 k)	1.2 c)	d) soutiendra financièrement et étendra les Coopératives d'utilisation de main-d'oeuvre partagée (CUMO) à la grandeur du Québec afin d'en faire des organismes offrant aux agricultrices et agriculteurs des vacances, congés de maladie et maternité/paternité;
e) assurera un soutien psychologique aux agriculteurs et agricultrices en détresse.	Enjeu 5 3.1 l)		
1.3 Agriculture biologique et écoresponsable			
Québec solidaire reconnaît les avantages de pratiques qui respectent la biodiversité. C'est pourquoi il...	Enjeu 5 3.2 a)		
		1.3	... fera la promotion des fermes écologiques viables
et, notamment : a) offrira un soutien technique et financier pour le passage du conventionnel au biologique;	Enjeu 5 3.2 a)		

* Certaines proposition de l'Enjeu 5 n'ont pas été adoptées par le Congrès faute de temps. Elles ont été référées au CCN qui doit en disposer.

<i>Engagements déjà adoptés</i>	<i>Source</i>	<i>No</i>	<i>Nouvelles propositions</i>
b) soutiendra la mise en marché des produits biologiques;	<i>Enjeu 5, 3.2 c</i>		
c) remboursera la certification biologique.	<i>Enjeu 5, 3.2 k</i>		
1.4 Souveraineté alimentaire et sécurité alimentaire			
Québec solidaire établira une politique de souveraineté alimentaire pour soutenir et favoriser:	<i>PF 2014 3.3</i>		
a) l'accès,			
		1.4 a) i	à prix abordable,
dans tous les quartiers, villages et régions, à des aliments sains et produits localement,	<i>PF 2014 3.3</i>		
	<i>* Enjeu 5 3.3 h)</i>	1.4 a) ii	notamment par une aide financière aux marchés publics pour assurer leur continuité;
		1.4 b)	b) le soutien aux organisations communautaires qui récupèrent les produits déclassés des distributeurs et des commerces alimentaires, ce qui évite le gaspillage alimentaire;
c) la promotion et l'étiquetage des produits locaux;	<i>PF 2014, 3.3</i>		
d) l'imposition des mêmes normes de salubrité aux produits agricoles importés qu'aux produits locaux;	<i>* Enjeu 5 3.3 l)</i>		
e) la mise en place d'une cote éthique et écologique pour informer les gens sur les produits alimentaires locaux et étrangers, y compris sur la présence d'OGM;	<i>PF 2014 3.3</i>		
f) l'encouragement à la production en serre, notamment par le biais de tarifs d'électricité préférentiels et en facilitant le recours à toutes sortes d'énergies vertes;	<i>* Enjeu 5 3.3 c)</i>		
g) au plan international, des ententes bilatérales sur le commerce agroalimentaire équitable.	<i>PF 2014 3.3</i>		

* Certaines proposition de l'Enjeu 5 n'ont pas été adoptées par le Congrès faute de temps. Elles ont été référées au CCN qui doit en disposer.

Engagements déjà adoptés	Source	No	Nouvelles propositions
<p>1.5 Les pêcheries – Équilibre aquatique</p> <p>Pour protéger les espèces aquatiques ainsi que leur habitat et pour assurer la pérennité de ces ressources en alimentation et d'une activité économique durable, Québec solidaire :</p>	* Enjeu 5 3.5		
a) renforcera l'étude des milieux aquatiques afin d'avoir les données suffisantes sur une base régulière pour établir des mesures de préservation, telles les secteurs de pêche mouvants et des quotas de pêche, en adéquation avec les conclusions obtenues;	* Enjeu 5 3.5 a)		
b) encouragera le développement d'une large offre de choix durables, incluant la végétation marine, chez les distributeurs;	* Enjeu 5 3.5 b)		
c) mettra en oeuvre des méthodes de pêche non-ciblée et visera l'interdiction de la pêche par chalutage en encourageant le développement des pratiques alternatives, par exemple l'aquaponie.	* Enjeu 5 3.5 c)		
1.6 Territoire agricole			
		1.6	Québec solidaire priorisera la conservation des terres agricoles sur tout autre usage de ces terres.
<p>Pour garantir la protection du territoire agricole et son occupation dynamique, il :</p> <p>a) reconnaîtra les fonctions économiques, sociales et écologiques de l'agriculture, et établira un nouveau contrat social entre la société québécoise, le monde agricole et le milieu rural;</p>	PF 2014 3.4		
b) empêchera toute spéculation foncière sur les terres agricoles...	PF 2014, 3.4		
		1.6 b)i	...et les protégera des accords de libre-échange;
		1.6 c)	c) protégera les terres agricoles proches des villes de la spéculation immobilière en imposant une taxe sur les terres de bonne qualité et proches des villes laissées en friche ou trop peu utilisées;

* Certaines proposition de l'Enjeu 5 n'ont pas été adoptées par le Congrès faute de temps. Elles ont été référées au CCN qui doit en disposer.

<i>Engagements déjà adoptés</i>	<i>Source</i>	<i>No</i>	<i>Nouvelles propositions</i>
d) prendra des mesures pour décourager, voire interdire, l'acquisition de grandes superficies de terres agricoles par toute personne ou société qui ne soit pas un véritable propriétaire-exploitant.	* <i>Enjeu 5 3.6 c) iii</i>		
1.7 Agriculture écoénergétique			
		1.7	Pour favoriser l'autonomie énergétique des fermes, Québec solidaire offrira des subventions pour la construction ou la mise à jour de bâtiments dans une perspective écoénergétique.
2. ALTERMONDIALISME ET SOLIDARITÉS INTERNATIONALES			
2.1 Québec dans le monde			
Québec solidaire est un parti altermondialiste, qui s'oppose à la mondialisation néolibérale et qui travaille pour qu'un autre monde soit possible,	<i>Déclaration de principes</i>		
un monde qui respecte les droits des peuples, les droits individuels et collectifs, et la planète, un monde qui se donne les moyens de combattre la pauvreté, les inégalités et la destruction de l'environnement.	<i>PF 2014 2.3</i>		
Dans ce but, Québec solidaire :			
a) développera des relations de collaboration avec des partis et des mouvements sociaux au niveau international basées sur des principes d'équité, de solidarité et de respect de l'environnement;	<i>Enjeu 5 4.1.1 et PF 2014 2.7 a)</i>		
b) favorisera une taxe sur les transactions financières pour combattre la spéculation financière;	<i>Enjeu 5 (4.3.1-8)</i>		

* Certaines proposition de l'Enjeu 5 n'ont pas été adoptées par le Congrès faute de temps. Elles ont été référées au CCN qui doit en disposer.

<i>Engagements déjà adoptés</i>	<i>Source</i>	<i>No</i>	<i>Nouvelles propositions</i>
c) cherchera à remplacer l'ALÉNA ¹ ou tout autre accord de libre-échange par de nouvelles ententes fondées sur les droits individuels et collectifs, le respect de l'environnement et l'avancement de la démocratie, notamment,	<i>PF 2014 2.3 b)</i>		
		2.1 c)	<ul style="list-style-type: none"> i en prévoyant l'exclusion des secteurs de l'éducation, la santé, les marchés publics et la culture, ii en reconnaissant les droits sociaux, ceux du travail et des peuples autochtones dans les accords, iii en impliquant les organismes sociaux à toutes les étapes du processus, iv en éliminant les privilèges faits aux investisseurs étrangers...
... et en reconnaissant pleinement la souveraineté des États à adopter des politiques publiques dans l'intérêt du bien commun.	<i>Enjeu 5 4.3.1 a)</i>		
d) utilisera toutes ses prérogatives comme gouvernement pour s'opposer à la mise en place de l'AÉCG ² avec l'Union européenne ou pour ne pas signer une entente commerciale qui ne remplirait pas...	<i>PF 2014 2.7 c)</i>		
		2.1 d) i	... les exigences exprimées par les organisations sociales et la société civile ³ ;
e) combattra l'évitement et l'évasion fiscale, notamment en interdisant les transactions financières avec les paradis fiscaux...	<i>Enjeu 5 4.3.2 b) et 4.3.2-5 c</i>		
		2.1 e) i	... et en pénalisant les entreprises qui développent de telles pratiques;
f) permettra la poursuite des compagnies minières, suivant les législations du Québec, pour des exactions commises à l'étranger	<i>Enjeu 5 4.3.3</i>		
g) soutiendra les initiatives et actions visant à contrer la surexploitation des ressources naturelles et l'extractivisme.	<i>Enjeu 5 b) vii</i>		

1 Accord de libre-échange nord-américain

2 Accord économique et commercial global.

3 La société civile comprend l'ensemble des organisations et mouvements sociaux.

* Certaines propositions de l'Enjeu 5 n'ont pas été adoptées par le Congrès faute de temps. Elles ont été référées au CCN qui doit en disposer.

<i>Engagements déjà adoptés</i>	<i>Source</i>	<i>No</i>	<i>Nouvelles propositions</i>
<p>2.2 Travailler pour la paix</p> <p>Un gouvernement de Québec solidaire défendra la paix et luttera contre l'impérialisme. Dans ce but, Québec solidaire :</p> <p>a) rejettera toute politique militariste canadienne et étrangère;</p>	<p><i>PF 2014</i> <i>2.4</i></p>		
		2.2 a) i	b) limitera les ventes d'armes...
<p>... et favorisera la conversion de l'industrie militaire;</p> <p>c) interdira la publicité et le recrutement des forces armées dans les établissements d'enseignement;</p>	<p><i>PF 2014</i> <i>2.4</i></p>		
<p>d) visera à favoriser une plus grande place des femmes dans les corps professionnels de paix et/ou les corps armés de défense.</p>	<p><i>Enjeu 5</i> <i>4.2.3 c)</i></p>		
2.3 Entraide et solidarité internationale			
<p>Pour soutenir l'aide humanitaire, la solidarité et la coopération internationale, un gouvernement solidaire :</p>			
<p>a) appuiera les actions de solidarité et de coopération internationale qui visent le développement à long terme ainsi que les mouvements sociaux et les ONG oeuvrant en ce sens; à cette fin, il leur consacra au moins 0,7 % du produit national brut (PNB) selon les balises reconnues sur le plan international;</p>	<p><i>Enjeu 5</i> <i>4.1.3 b)</i></p>		
<p>b) remettra en question le principe du remboursement intégral et inconditionnel de la dette par la mise en place d'audits et l'annulation partielle de la dette des pays surendettés</p>	<p><i>Enjeu 5</i> <i>4.3.2 c)</i></p>		
<p>c) créera une Agence québécoise de développement et de solidarité internationale (AQDSI) pour promouvoir la paix, les droits humains, un développement juste et écologique, et l'égalité entre les hommes et les femmes</p>	<p><i>PF 2014</i> <i>2.3 d)</i></p>		
<p>d) fera reconnaître les droits humains et le droit à la mobilité des personnes migrantes et réfugiées et appliquera les principes tels que convenus dans la <i>Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille</i>;</p>	<p><i>Enjeu 5</i> <i>4.1.1 c)</i></p>		

* Certaines proposition de l'Enjeu 5 n'ont pas été adoptées par le Congrès faute de temps. Elles ont été référées au CCN qui doit en disposer.

<i>Engagements déjà adoptés</i>	<i>Source</i>	<i>No</i>	<i>Nouvelles propositions</i>
		2.3 e)	e) s'opposera aux violences faites aux femmes et aux enfants dans le monde: mutilations sexuelles, viol, esclavage, exploitation de la main-d'oeuvre infantile;
	CN- 2012-01.24	2.3 f)	f) reconnaîtra pleinement le droit à l'autodétermination du peuple palestinien.
3. CULTURE			
<i>Voir la présentation thématique de cette section</i>			
3.1 Financement de la culture			
Pour permettre à tous les gens du Québec de pratiquer les arts et d'avoir accès à une culture artistique diversifiée, et pour soutenir les artistes professionnels dans leurs activités de création et de production, Québec solidaire :	PF 2014 1.25		
a) augmentera de façon substantielle,			
		3.1 a)	avec un appui particulier aux travailleuses culturelles, ...
... le financement, dédié à la réalisation de projets artistiques professionnels et appuiera financièrement le développement des pratiques artistiques alternatives et émergentes dans l'ensemble de la population selon une répartition équitable à travers les régions;	PF 2014 1.25		
b) soutiendra le travail des artistes et artisans du Québec oeuvrant à l'extérieur du Québec et créera un pôle attractif au Québec pour les artistes de l'extérieur;			
c) assurera chaque année l'accès à au moins quatre manifestations culturelles professionnelles pour les élèves du primaire et du secondaire;			
d) appuiera financièrement le développement des pratiques artistiques amateurs dans l'ensemble de la population, surtout en région;			

Engagements déjà adoptés	Source	No	Nouvelles propositions
		3.1 e)	e) fera gérer le détail du financement de la culture par un nouveau Fonds culturel du Québec majoritairement contrôlé par les artistes et les artisans et assurant la parité des sexes, l'équité entre les générations et la représentation des autochtones.
3.2 Liberté d'accès à l'information			
		3.2	Toute citoyenne et tout citoyen a le droit d'accéder aux informations qui ont une incidence sur sa vie privée, sociale, économique produites par son gouvernement ou par des tiers produisant des documents le concernant.
<p>Plus généralement, Québec solidaire reconnaît l'importance de l'accès à l'information pour la qualité de la vie démocratique. Il s'engage donc à être un gouvernement ouvert.</p> <p>Québec solidaire reconnaît aussi l'importance d'une information ouverte et accessible, et son rôle dans les transformations sociales, culturelles, économiques et environnementales soulevées par la place toujours croissante du numérique. Les efforts des gouvernements existants pour remplacer la vraie démocratie par le numérique n'en font pas des gouvernements ouverts. C'est pourquoi Québec solidaire :</p> <p>a) créera un comité interministériel du numérique pour l'information ouverte afin de rendre tous les documents du gouvernement le plus accessibles possible et d'aborder, de façon transversale, les enjeux liés au numérique dans les différents secteurs d'activité;</p> <p>b) élaborera, avec les différents acteurs de la société québécoise, un plan stratégique global sur les divers aspects de l'information ouverte et du numérique (accessibilité, développement d'infrastructures, politiques sur les données ouvertes et les logiciels libres, etc.);</p>	<p>PF 2014 2.9</p>		
		3.2 c)	c) prendra toutes les mesures nécessaires pour donner accès librement à l'information.

* Certaines proposition de l'Enjeu 5 n'ont pas été adoptées par le Congrès faute de temps. Elles ont été référées au CCN qui doit en disposer.

Engagements déjà adoptés	Source	No	Nouvelles propositions
3.3 Protection du patrimoine			
Notre patrimoine, tangible et intangible, est un instrument pour maintenir, faire avancer et diffuser le savoir. Il est un des fondements de notre identité nationale, régionale et locale et fait partie du bien commun. Il s'agit d'une richesse et d'une ressource collective que nous devons transmettre aux générations futures.	* Enjeu 5 2.3.1 A		
Pour protéger, conserver, promouvoir et mettre en valeur le patrimoine québécois dans toute sa diversité, Québec solidaire : a) créera une commission permanente du patrimoine-qui relèvera directement de l'Assemblée nationale et, pour le patrimoine des peuples autochtones,	* Enjeu 5 2.3.1 A		
		3.3 c) Intro	des instances autochtones désignées par ceux-ci, pour :
i déléguer le pouvoir d'encadrer les intentions de classement aux MRC ou instances équivalentes, et en superviser l'exercice, ii favoriser la formation à la protection du patrimoine, contribuer à la recherche sur le patrimoine québécois, développer et diffuser des outils pour le promouvoir, le protéger et le mettre en valeur, iii assurer la participation démocratique des individus, groupes et organismes concernés par le patrimoine; b) en matière de patrimoine bâti,-conservera le caractère d'utilisation publique des anciens bâtiments publics à protéger et utilisera et entretiendra de manière exemplaire ceux qui sont sous sa responsabilité; c) soutiendra les personnes et organisations détentrices de biens culturels ou de patrimoine immatériel ainsi que les organismes et individus qui défendent, protègent et mettent en valeur le patrimoine, notamment le patrimoine bâti;	* Enjeu 5 2.3.1 A		
		3.3 d)	d) désignera dans l'année une «Journée du patrimoine» pour favoriser des projets de sensibilisation du grand public.

* Certaines proposition de l'Enjeu 5 n'ont pas été adoptées par le Congrès faute de temps. Elles ont été référées au CCN qui doit en disposer.

<i>Engagements déjà adoptés</i>	<i>Source</i>	<i>No</i>	<i>Nouvelles propositions</i>
<p>3.4 Culture numérique</p> <p>Pour favoriser la culture numérique, Québec solidaire :</p> <p>a) soutiendra financièrement la recherche et l'expérimentation de nouveaux modèles culturels et économiques, basés sur le partage et la création collective sur Internet et, en particulier, les initiatives qui privilégient l'usage des licences libres;</p> <p>b) adaptera les programmes actuels de financement de la culture aux processus de réalisation de projets numériques;</p> <p>c) révisera le choix de logiciels et autres outils technologiques utilisés dans le cadre de formations académiques afin d'en diversifier la provenance, en accordant une place prépondérante au logiciel libre, pour éviter que la formation académique contribue à entretenir des monopoles, et pour en faire plutôt un vecteur de diversification dans ce domaine.</p>	<p>PF 2014 1.26</p>		
<p>3.5 Langue française</p> <p>Québec solidaire fera la promotion du français, langue officielle du Québec, comme langue commune dans tous les espaces voués à la vie collective, prioritairement dans les milieux de travail. À cet effet, Québec solidaire :</p> <p>a) raffermira l'application de la <i>Charte de la langue française</i> dans tous les milieux de travail;</p> <p>b) élargira sa portée aux entreprises employant 10 personnes et plus et soutiendra leur francisation;</p> <p>c) redonnera à la <i>Charte</i> sa portée d'origine, notamment en interdisant le recours aux écoles passerelles;</p> <p>d) ajoutera au chapitre des droits linguistiques de la <i>Charte de la langue française</i> le droit, pour quiconque réside au Québec, de recevoir le soutien des pouvoirs publics pour acquérir du français (langue nationale et officielle) une connaissance (orale et écrite) appropriée à l'exercice de ses devoirs civiques et de ses obligations professionnelles.</p>	<p>PF 2014 2.5</p>		

* Certaines proposition de l'Enjeu 5 n'ont pas été adoptées par le Congrès faute de temps. Elles ont été référées au CCN qui doit en disposer.

Engagements déjà adoptés	Source	No	Nouvelles propositions
4. DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES			
<i>Voir la présentation thématique de cette section</i>			
<p>4.1 Droits des peuples autochtones</p> <p>Les peuples autochtones n'ont jamais renoncé à leur souveraineté, ni par traité ni autrement. Ils s'affirment donc toujours comme des peuples souverains, ce qui signifie qu'ils ont le libre choix de leur avenir et qu'il s'agit d'un droit inhérent.</p> <p>La <i>Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i> définit ainsi ce droit à l'autodétermination : « En vertu de ce droit, ils déterminent librement leur statut politique et assurent librement leur développement économique, social et culturel. »</p> <p>Québec solidaire reconnaîtra les droits des peuples autochtones, et à cet effet :</p>	PF 2014 2.2		
a) fera adopter sans <u>aucune réserve ni</u> condition la <i>Déclaration des Nations Unies pour les droits des peuples autochtones</i> (DNUDPA) par l'Assemblée nationale, et la mettra en application;	PF 2014 2.2 a)		
		4.1 b)	b) travaillera de concert avec tous les peuples autochtones afin de mettre en œuvre ou d'appuyer la mise en œuvre de l'ensemble des 94 appels à l'action de la <i>Commission de vérité et réconciliation du Canada</i> ;
c) liera tout projet de développement <u>sur</u> le territoire des communautés autochtones à	PF 2014 2.2 b)		
		4.1 c) i	l'obtention de leur consentement libre, préalable et éclairé ainsi qu'à
la signature d'une entente avec ces communautés, pour s'assurer que le projet leur convient;	PF 2014 2.2 b)		
d) soutiendra activement les efforts effectués par les communautés autochtones pour diffuser, se réapproprier ou conserver leurs langues <u>et cultures</u> traditionnelles.	PF 2014 2.2 c)		

<i>Engagements déjà adoptés</i>	<i>Source</i>	<i>No</i>	<i>Nouvelles propositions</i>
4.2 Soutien aux femmes autochtones a) Québec solidaire soutiendra les femmes autochtones dans leur lutte pour faire respecter leurs droits fondamentaux (dont le droit à la sécurité) et augmentera le financement des organismes qui les aident.	PF 2014 1.21		
		4.2 b)	b) Québec solidaire sera attentif aux témoignages de toutes les personnes entendues aux audiences de l' <i>Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées</i> , afin de donner suite aux recommandations qui en découleront.
		4.2 c)	c) Québec solidaire suivra de près les travaux de la <i>Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec: écoute, réconciliation et progrès</i> (Commission Viens), afin de donner suite aux recommandations qui en découleront.
5. ÉCONOMIE, FISCALITÉ ET LUTTE À LA PAUVRETÉ			
<i>Voir la présentation thématique de cette section</i>			
5.1 Fiscalité Pour rétablir un système d'impôt plus juste, Québec solidaire : a) instituera un impôt réellement progressif en y ajoutant des paliers d'imposition pour mieux tenir compte des différences de revenu; b) appliquera ces paliers d'imposition à tous les revenus, y compris les gains en capitaux et les dividendes, en prévoyant certaines exceptions, comme les gains résultant de la vente d'une résidence principale ou d'une entreprise agricole; c) révisera l'impôt des entreprises pour qu'elles paient leur part du financement de l'État; d) réévaluera les aides fiscales (report d'impôt, réduction d'impôt, congés fiscaux et exemption de taxes) pour les rendre conformes aux priorités mises de l'avant par Québec solidaire (création d'emplois pour les femmes comme pour les hommes, respect de l'environnement et des valeurs sociales);	PF 2014 1.1		

* Certaines proposition de l'Enjeu 5 n'ont pas été adoptées par le Congrès faute de temps. Elles ont été référées au CCN qui doit en disposer.

<i>Engagements déjà adoptés</i>	<i>Source</i>	<i>No</i>	<i>Nouvelles propositions</i>
<p>e) combattra l'évitement fiscal et l'évasion fiscale, notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> i en rendant obligatoire la divulgation «pays par pays» de tous les actifs détenus ici ou ailleurs par des entreprises québécoises ou œuvrant au Québec, ii en imposant les actifs placés, dans des juridictions considérées comme des « paradis fiscaux », par les entreprises ou leurs filiales qui y sont enregistrées, iii en menant des études sur l'ampleur des pertes et les stratégies d'évitement fiscal des détenteurs de fortune, des entreprises et des institutions financières, iv en utilisant tous les moyens nécessaires pour déterminer et percevoir les sommes dues à l'État; <p>f) rétablira la taxe sur le capital des sociétés financières;</p> <p>g) établira, pour les municipalités, un nouveau régime fiscal et leur donnera la possibilité légale de générer de nouveaux revenus autonomes afin de briser la dépendance aux taxes foncières. (Voir détails en 15.4)</p>	<p>PF 2014 1.1</p>		
<p>5.2 Régime de retraite public et universel</p> <p>Afin d'éliminer la pauvreté des personnes âgées, Québec solidaire bonifiera le Régime des rentes du Québec pour le transformer progressivement en régime de retraite public et universel.</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Ce régime couvrira également le travail autonome et le travail invisible effectué principalement par les femmes. b) Le financement du régime sera partagé entre les employeurs, l'État et les travailleuses et travailleurs. c) Les travailleuses et travailleurs seront impliqués dans la gestion du régime avec un minimum de 50 % des sièges à l'instance de gestion décisionnelle du régime. d) Les rentes offertes par le régime seront prédéterminées et indexées au coût de la vie. e) Le montant de la rente sera basé sur différents facteurs, dont le revenu moyen et le nombre d'années travaillées. Il inclura un facteur d'équité et de solidarité pour mieux répartir la richesse et augmenter les bénéficiaires du régime pour les personnes salariées à faible revenu, en garantissant une retraite minimum adéquate pour tous et toutes. 	<p>PF 2014 1.17</p>		

* Certaines propositions de l'Enjeu 5 n'ont pas été adoptées par le Congrès faute de temps. Elles ont été référées au CCN qui doit en disposer.

Engagements déjà adoptés	Source	No	Nouvelles propositions
<p>5.3 Revenu minimum garanti <i>Argumentaire</i></p> <p>Dans le but d'éliminer totalement la pauvreté, Québec solidaire remplacera les prestations d'aide sociale et mettra plutôt en place un revenu minimum garanti (RMG) et inconditionnel.</p>	<p>PF 2014 1.18</p>		
		<p>5.3</p>	<p>Ce RMG vise aussi à diminuer les disparités entre les femmes et les hommes et à faciliter une participation de toutes et tous à la vie sociale, culturelle et politique.</p>
<p>a) Le niveau du RMG sera fixé au départ à <u>13 100\$</u> et sera haussé progressivement par la suite.</p> <p>b) En règle générale, le RMG comblera la différence entre les revenus d'une personne et le seuil de <u>13 100 \$</u>.</p> <p>Par contre, certains revenus seront traités autrement dans le calcul du montant du RMG :</p> <ul style="list-style-type: none"> i les allocations familiales et les crédits pour TPS et pour solidarité seront entièrement conservés, de même que les pensions alimentaires pour enfants, ii les revenus d'emploi seront en partie conservés, <u>environ 50%</u>. <p>c) Le RMG sera versé sur une base individuelle aux personnes de 18 ans et plus.</p> <p>d) Dans un premier temps, les étudiant-es ne recevront pas le RMG, mais par la suite, il remplacera aussi l'aide financière aux études. Cette mesure vise à éliminer la discrimination liée aux différentes catégories à l'aide sociale : toutes les personnes bénéficiant du RMG seront traitées sur un pied d'égalité. De plus, l'aide sera accordée à une personne indépendamment de sa situation familiale. Les personnes qui sont présentement sans chèque y seront admissibles.</p>	<p>PF 2014 1.18</p>		
<p>5.4 Activité non rémunérée</p> <p>Québec solidaire reconnaît le caractère essentiel de <u>l'activité non rémunérée</u> pour notre société, notamment dans la reproduction de la force de travail, le travail domestique, le bénévolat, le militantisme, l'engagement social dans toute les sphères de la société (culture, sport, etc). Il mettra en place des mesures de sensibilisation et d'éducation pour le faire reconnaître par toute la société.</p>	<p>Enjeu 2 p. 16</p>		

* Certaines proposition de l'Enjeu 5 n'ont pas été adoptées par le Congrès faute de temps. Elles ont été référées au CCN qui doit en disposer.

<i>Engagements déjà adoptés</i>	<i>Source</i>	<i>No</i>	<i>Nouvelles propositions</i>
5.5 Institutions financières d'État			
Pour favoriser une économie au service du bien commun, Québec solidaire utilisera tous les leviers économiques à la disposition de l'État, et à cet effet :	<i>PF 2014 2.10</i>		
a) reverra le rôle de la Caisse dans la perspective d'un développement économique du Québec fondé sur des valeurs sociales et environnementales et sur la création d'emplois plutôt que sur l'investissement à l'étranger ou l'aide à l'implantation d'entreprises étrangères, de façon à soutenir les compétences et la créativité québécoises en matière industrielle;			
b) modifiera le mandat de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) :	<i>PF 2014 2.10</i>		
i pour la rendre imputable devant l'Assemblée nationale et pour augmenter la représentation citoyenne à son conseil d'administration;			
		5.5 b) ii	ii pour que la CDPQ vise à plafonner la rémunération de la haute direction des entreprises québécoises dans lesquelles elle est actionnaire et nomme des administrateurs et administratrices à leur conseil d'administration. Par exemple en instaurant un rapport de rémunération entre la direction et les personnes salariées de la base qui ne dépasse pas 1 : 10;
		5.5 b) iii	iii pour que la CDPQ retire ses investissements de secteurs nuisibles au bien commun, comme les entreprises du secteur pétrolier et de l'armement;
		5.5 b) iv	iv pour que la CDPQ opérationnalise son mandat de développement économique du Québec en consacrant plus de 5 % de ses placements à des initiatives visant la transition écologique, tels les projets d'électrification des transports;
		5.5 b) v	v pour que la CDPQ exige que les entreprises dans lesquelles ses placements sont significatifs et lui permettent en conséquence d'influer sur leur gouvernance cessent d'avoir recours aux paradis fiscaux;
c) assurera à Investissement Québec le budget nécessaire pour soutenir efficacement les nouvelles entreprises, en particulier les PME, les coopératives et les entités d'économie sociale, toutes créatrices importantes d'emplois;	<i>PF 2014 2.10</i>		

<i>Engagements déjà adoptés</i>	<i>Source</i>	<i>No</i>	<i>Nouvelles propositions</i>
<p>d) assumera, en tant que gouvernement, un rôle de premier plan en cas de fermeture ou de délocalisation d'entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> i obligera l'entreprise à retirer ses installations si elles sont désuètes ou en mauvais état et à remettre le terrain en état, ii prendra possession des installations si elles sont en bon état pour les remettre à une nouvelle entreprise; <p>e) en cas de mises à pied massives, fera appel aux instances gouvernementales responsables pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> i imposer à l'entreprise une amende compensatoire pour aider les personnes mises à pied, ii nationaliser une entreprise qui serait solvable ou récidiviste; <p>f) en cas de fermeture, de délocalisation ou de mises à pied massives, s'assurera que :</p> <ul style="list-style-type: none"> i l'entreprise rembourse les sommes reçues de l'État, ii l'entreprise rembourse les fonds de retraite des travailleurs et travailleuses, iii la CDPQ soutient la formation de coopératives de travailleurs et travailleuses, à condition qu'elles soient potentiellement saines et viables. 	<p><i>PF 2014</i> <i>2.10</i></p>		
<p>5.6 Développement régional Pour favoriser l'activité économique des populations de toutes les régions et encourager la diversification de l'économie, Québec solidaire :</p>	<p><i>PF 2014</i> <i>3.6</i></p>		
<p>a) soutiendra, pour chaque région administrative, <u>le rétablissement d'un conseil régional de développement composé de membres de conseils municipaux locaux</u>, de citoyennes et citoyens ainsi que de personnes représentant la société civile;</p>	<p><i>Enjeu 5</i> <i>2.2.1A g)</i></p>		
<p>b) soutiendra les entreprises locales qui transforment au Québec des ressources et des produits issus de ses régions;</p> <p>c) soutiendra les <u>organisations autochtones</u> vouées au développement économique et social;</p>	<p><i>PF 2014</i> <i>3.6</i></p>		

* Certaines proposition de l'Enjeu 5 n'ont pas été adoptées par le Congrès faute de temps. Elles ont été référées au CCN qui doit en disposer.

<i>Engagements déjà adoptés</i>	<i>Source</i>	<i>No</i>	<i>Nouvelles propositions</i>
<p>d) soutiendra la relève locale;</p> <p>e) rendra l'aide gouvernementale conditionnelle au respect de critères de responsabilité sociale et environnementale serrés et appuiera notamment les <u>PME et les entreprises d'économie sociale</u> qui répondent à ces critères;</p> <p>f) favorisera l'émergence d'entreprises autogérées et socialisées.</p> <p>Dans les régions rurales, Québec solidaire :</p> <p>g) maintiendra les services offerts et adoptera une politique pour augmenter la population hors des grands centres;</p> <p>h) soutiendra les municipalités rurales dans leurs efforts de développement.</p>	<p><i>PF 2014</i> 3.6</p>		
<p>j) De plus, pour s'assurer d'une redistribution équitable des retombées pour toutes et pour tous, il instaurera pour tout grand projet de développement économique un processus d'analyse différenciée selon les sexes incluant une analyse des impacts sur le développement du tissu social local.</p>	<p><i>Enjeu 4</i> 1 c) et 6.3</p>		
<p>5.7 Choix solidaires en économie</p>			
<p>Québec solidaire prendra des mesures immédiates d'ordre légal, réglementaire, fiscal ou autres pour décourager la surproduction, la surconsommation, le surendettement et toute autre activité non viable à long terme, tout en favorisant un développement qui permet d'améliorer le bien-être collectif et d'assurer le plein respect des droits de toutes et de tous. À cet effet, Québec solidaire :</p> <p>a) encouragera la création et la croissance d'industries et d'infrastructures sociales créatrices d'emplois également accessibles aux femmes et aux hommes dans les secteurs qui respectent l'environnement et les valeurs sociales, notamment les services) communautaires, <u>l'économie sociale</u>, l'agriculture de proximité, le transport collectif et la construction écologique;</p>	<p><i>PF 2014</i> 3.9</p>		
<p>b) entamera la diminution, voire l'élimination, des productions nocives, désuètes ou inutiles et, notamment :</p> <p>i <u>interdira l'exploration et la production des énergies fossiles et de l'uranium;</u></p> <p>ii favorisera la conversion de l'industrie militaire.</p>	<p><i>PF 2014</i> 3.9</p>		

* Certaines proposition de l'Enjeu 5 n'ont pas été adoptées par le Congrès faute de temps. Elles ont été référées au CCN qui doit en disposer.

Engagements déjà adoptés	Source	No	Nouvelles propositions
<p>5.8 Création d'un pôle bancaire public</p> <p>Dans un Québec indépendant, pour que les intérêts de la population ne soient plus soumis aux impératifs de valorisation du capital financier, Québec solidaire :</p> <p>a) créera une banque publique pour fournir des services bancaires aux diverses institutions publiques (universités, ministères, etc.) du Québec et pour proposer des services (crédit, financement et dépôts) aux ménages et aux entreprises;</p> <p>b) réglera le secteur bancaire public et privé, notamment en fonction d'objectifs d'une économie solidaire et écologique, pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> i interdire la spéculation, notamment sur les devises, et contrôler adéquatement les frais administratifs imposés aux clients, ii plafonner les revenus et les primes pouvant être versés aux administrateurs et aux traders dans le système bancaire et financier. 	<p>PF 2014 2.11</p>		
<p>5.9 Économie du partage</p>			<p>Voir aussi 16.1 k)</p>
		<p>5.9 intro-1</p>	<p>Québec solidaire visera un encadrement strict des activités dites de l'économie du partage. Notamment,</p>
		<p>5.9 intro-2</p>	<p>pour rétablir l'équité de traitement dans l'industrie du taxi, il :</p>
		<p>5.9 a)</p>	<p>a) mettra fin au projet-pilote de Uber Québec et l'obligera à se conformer à la <i>Loi concernant les services de transport par taxi</i>;</p>
		<p>5.9 b)</p>	<p>b) créera un fonds pour appuyer le développement de nouvelles technologies pour les chauffeuses et chauffeurs de taxi qui ont dû composer avec une concurrence déloyale.</p>

* Certaines proposition de l'Enjeu 5 n'ont pas été adoptées par le Congrès faute de temps. Elles ont été référées au CCN qui doit en disposer.

<i>Engagements déjà adoptés</i>	<i>Source</i>	<i>No</i>	<i>Nouvelles propositions</i>
6. ÉDUCATION			
6.1 Valoriser l'éducation au Québec.			
<i>L'éducation n'est pas seulement la pierre d'assise d'une société démocratique, c'est un droit humain fondamental. Essentielle à la formation des citoyennes et des citoyens, elle est devenue la condition incontournable d'une autonomie et d'un épanouissement authentiques.</i>	<u>Manifeste Éducation</u> p. 1		
Québec solidaire valorisera l'école publique comme lieu d'intégration, de cohésion et de mixité sociales, mais aussi comme lieu d'épanouissement des jeunes, d'éclosion et d'expression de la culture et de la démocratie, des talents et de l'ouverture au monde. Afin de donner toutes les chances à l'école publique de remplir cette mission dans un contexte de développement continu des connaissances, <u>voici les engagements de Québec solidaire.</u>	PF 2014 1.6		
6.2 Assurer une éducation accessible, gratuite et publique.			
Québec solidaire assurera à tous et à toutes, <u>autant les jeunes que les adultes</u> , une éducation accessible et gratuite tout au long de la vie, et à cet effet :	PF 2014 1.4		
a) éliminera tous les frais facturés aux étudiantes, étudiants et aux parents pour la fréquentation de tout établissement public d'enseignement, du préscolaire jusqu'à l'université, de manière à instaurer la pleine gratuité en 5 ans;			
b) bonifiera les ressources consacrées aux écoles situées en milieux défavorisés et les programmes de soutien alimentaire;			
c) Favorisera le développement d'activités parascolaires (<u>pour les élèves</u>)...	PF 2014 1.4 c)		
	Cf Enjeu 3 p. 9, 6 ^e par.	6.2 c) i	... et d'éducation populaire (pour les adultes et leurs familles)
gratuites dans toutes les écoles primaires et secondaires publiques <u>dans une variété de domaines (culturels, sportifs ou d'activités dans la communauté) étant donné l'impact positif de ces mesures sur la persévérance scolaire des élèves;</u>	PF 2014 1.4 c)		

<i>Engagements déjà adoptés</i>	<i>Source</i>	<i>No</i>	<i>Nouvelles propositions</i>
d) soutiendra l'organisation d'activités locales d'éducation populaire autonome répondant aux besoins des adultes;	<i>Enjeu 3 p. 9, 6^e par.</i>		
e) bonifiera le système d'aide financière aux études en attendant que le revenu minimum garanti s'applique aux étudiantes et étudiants : i en éliminant l'endettement étudiant par la conversion graduelle des prêts en bourses; ii en reconnaissant l'autonomie financière de l'étudiante ou de l'étudiant dès son départ du domicile familial; iii en excluant les pensions alimentaires pour enfants du calcul de la contribution étudiante; iv en augmentant les montants alloués pour les dépenses admises; v en diminuant le montant de la contribution parentale et en éliminant celle censée provenir de la conjointe ou du conjoint;	<i>PF 2014 1.4</i>		
vi en rémunérant des stages professionnels <u>coordonnés par l'établissement d'enseignement, supervisés par le personnel enseignant de l'établissement, et réalisés au cours d'un programme de formation</u> . Les employeurs contribueront au financement de la rémunération des stagiaires selon des modalités à définir;	<i>PF 2008 3.2.1.c et Enjeu 3 p. 12 1^{er} et 2^e par.</i>		
f assurera la gratuité scolaire pour celles et ceux qui sont inscrits à temps partiel <u>dans un programme d'études</u> au cégep.	<i>PF 2008 3.2.1.a</i>		
6.3 Favoriser la réussite éducative de toutes et tous, ce qui implique le développement du plein potentiel de chaque personne			
Du préscolaire au collégial inclusivement, Québec solidaire compte sur une école publique, démocratique, laïque et indépendante des influences marchandes dans son enseignement.	<i>Enjeu 3 p. 8, 4^e par.</i>		
Dans le but de briser les cercles vicieux de la pauvreté, de l'exclusion et du décrochage scolaire, Québec solidaire mettra tout en œuvre pour lutter contre les inégalités sociales et économiques grâce à une école publique <u>équitable et attrayante</u> pour tous et toutes. À cet effet, Québec solidaire :	<i>PF 2014 1.5</i>		

* Certaines proposition de l'Enjeu 5 n'ont pas été adoptées par le Congrès faute de temps. Elles ont été référées au CCN qui doit en disposer.

<i>Engagements déjà adoptés</i>	<i>Source</i>	<i>No</i>	<i>Nouvelles propositions</i>
<p>a) Encouragera les projets pédagogiques particuliers ou alternatifs, ouverts à tous les élèves, et élaborés démocratiquement par les communautés dans le respect des orientations du ministère de l'Éducation;</p> <p>b) <u>Continuera de réduire le nombre d'élèves par classe, notamment au secondaire;</u></p> <p>c) embauchera du personnel professionnel supplémentaire en service direct aux élèves et encouragera la mise sur pied d'équipes d'interventions multidisciplinaires;</p> <p>d) soutiendra la famille, l'école et le milieu communautaire dans l'élaboration concertée de projets afin de soutenir la persévérance scolaire et de lutter contre l'intimidation et la violence;</p> <p>e) mettra sur pied <u>une stratégie nationale pour contrer l'analphabétisme, par des mesures structurantes, un soutien financier accru et la mobilisation des réseaux de l'État et de la société civile;</u></p>	<p>PF 2014 1.5</p>		
<p>f) augmentera les services de francisation et d'insertion culturelle institutionnels et communautaires offerts aux personnes immigrantes et à leurs enfants;</p>	<p>PF 2014 1.22.c-d</p>		
<p>g) <u>soutiendra le retour aux études et la formation continue par une aide financière et par une aide professionnelle qui tiennent compte des particularités des personnes et des particularités des milieux ruraux et régionaux (éloignement et transports) afin d'aider les jeunes et les adultes à compléter leur formation générale, professionnelle ou technique ou pour avoir accès à du perfectionnement;</u></p>	<p>PF 2014 1.5 e)</p>		
<p>h) bonifiera les ressources consacrées à soutenir le personnel enseignant et non enseignant (services d'accompagnement et d'insertion professionnelle, perfectionnement, soutien psychoaffectif et psychosocial, etc.);</p>	<p>PF 2014 1.5.f)</p>		
<p>j) favorisera la gestion participative au sein des commissions scolaires et de leurs établissements d'enseignement, où l'expertise de tous les personnels sera reconnue, et la prise de décision se fera au plus près des besoins et des problèmes rencontrés dans les écoles et les centres de formation. (Cf 15.9 a)</p>	<p>Enjeu 3 p. 1</p>		

* Certaines proposition de l'Enjeu 5 n'ont pas été adoptées par le Congrès faute de temps. Elles ont été référées au CCN qui doit en disposer.

Engagements déjà adoptés	Source	No	Nouvelles propositions
6.4 Réinvestir dans le financement du réseau des écoles publiques.			
<p>Afin de donner toutes les chances à l'école publique de remplir <u>sa</u> mission, Québec solidaire :</p> <p>a) réinvestira massivement dans les écoles publiques;</p> <p>b) adoptera un plan visant, d'ici <u>2024</u>, le transfert progressif vers le réseau public de toutes les subventions publiques allouées aux écoles privées et permettra à celles qui le souhaitent de s'intégrer au réseau public avec leur personnel;</p> <p>c) adoptera un plan national pour rénover et entretenir les installations scolaires publiques en accordant la priorité à la santé et à la sécurité du personnel et des élèves.</p>	<p>PF 2014 1.6</p>		
6.5 Éducation aux rapports égalitaires			
			<p>6.5 Québec solidaire mettra en place un contenu éducatif pour sensibiliser et former à des rapports égalitaires, exempts de sexisme, d'homophobie, de racisme ou de toutes autres formes de domination et ce, dans une perspective intersectionnelle. Ce contenu inclura notamment :</p>
<p>a) un programme d'éducation à la sexualité, dans une perspective de rapports égalitaires, non sexistes et non hétérosexistes;</p>	<p>Enjeu 4 1 f)</p>		
			<p>6.5 b) b) une formation des maîtres qui tienne compte des valeurs d'égalité entre les femmes et les hommes et qui forme sur les rapports sociaux de sexe et la construction de l'identité.</p>
6.6 Redresser le financement de l'enseignement supérieur et démocratiser sa gestion			
<p>Pour soutenir les cégeps et les universités dans leurs missions d'enseignement, de recherche et de services à la collectivité, <u>pour assurer la pérennité des cégeps en région</u>, et pour assurer une formation de qualité partout au Québec, Québec solidaire :</p>	<p>PF 2014 1.7, 1.8</p>		

* Certaines proposition de l'Enjeu 5 n'ont pas été adoptées par le Congrès faute de temps. Elles ont été référées au CCN qui doit en disposer.

<i>Engagements déjà adoptés</i>	<i>Source</i>	<i>No</i>	<i>Nouvelles propositions</i>
a) augmentera le financement global des cégeps et des universités;	PF 2014 1.7.a		
b) tiendra compte, dans les cégeps, des besoins financiers croissants pour soutenir des étudiants avec des besoins particuliers impliquant des mesures d'accompagnement et d'encadrement pédagogiques;	Cf. PF 2014 1.8.a		
	Cf. PF 2014 1.7.b	6.6 c)	c) mettra fin aux modes gestion qui favorisent systématiquement la précarité du personnel;
d) reconnaîtra la contribution des personnes chargées de cours universitaires à l'enseignement, à la recherche et aux services à la collectivité par un plan visant à améliorer leurs conditions de travail et leur intégration dans les structures académiques de l'université;	PF 2014 1.7.c		
e) réinvestira dans les fonds de recherche du Québec et assumera les coûts liés à cette activité, de manière à stimuler la recherche fondamentale et appliquée, et à préserver l'autonomie des établissements d'enseignement supérieur et la liberté académique;	PF 2014 1.7.d		
f) révisera <u>les mécanismes de financement des cégeps et des universités selon des principes d'équité</u> afin de prendre en compte diverses <u>caractéristiques particulières</u> ;	PF 2014 1.8.a		
g) <u>consolidera et soutiendra le réseau des cégeps et le réseau de l'Université du Québec dans leur offre de services de proximité</u> pour les régions, quand les besoins le justifient;	PF 2014 1.8.b		
h) mettra en place une Commission consultative des universités indépendante et composée d'une majorité (2/3) de membres représentatifs de la communauté (administration, personnels, étudiantes et étudiants); la Commission sera chargée d'examiner l'offre de formation universitaire afin de faire des recommandations au gouvernement pour corriger les inégalités interrégionales, et pour éviter les dédoublements et la compétition induite entre établissements causée notamment par la multiplication des centres hors campus;	PF 2014 1.8 c)		
j) démocratisera la gestion des cégeps et des universités afin que leurs conseils d'administration soient paritaires (hommes/femmes) et se composent en majorité de <u>personnes représentant les personnels et la communauté étudiante</u> , dûment élues par le groupe qu'elles représentent;	PF 2014 2.8.a		

<i>Engagements déjà adoptés</i>	<i>Source</i>	<i>No</i>	<i>Nouvelles propositions</i>
k) confiera au <u>Bureau de vérification générale du Québec</u> ⁴ le mandat et les pouvoirs pour faire des vérifications périodiques <u>de la mise en œuvre de la mission et de la gestion participative des cégeps et des universités.</u>	PF 2014, 2.8.b		
7. ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE			
7.1 Transport collectif gratuit en 10 ans Pour faciliter le transport des personnes et réduire les émissions de gaz à effet de serre, Québec solidaire :	PF 2014 1.11		
a) développera un vaste plan de transport collectif à l'échelle du Québec pour : i augmenter le transport collectif dans les grands centres, ii électrifier progressivement l'ensemble du réseau, iii assurer l'accessibilité financière du transport en commun partout et le rendre gratuit en 10 ans;			
b) soutiendra des solutions alternatives, notamment par des incitatifs fiscaux pour l'achat de véhicules écoénergétiques...		7.1 b) i	... ou des initiatives d'auto-partage,
... pour pallier l'absence de transport collectif là où la densité de population est trop faible.	PF 2014 1.11		
7.2 Outils en matière d'énergie, de climat et de transports Pour réaliser ses objectifs en matière d'énergie, de climat et de transports, Québec solidaire :	PF 2014 2.12		
a) créera Énergie-Québec pour chapeauter toute la production et la distribution d'énergie			
		7.2 a) i	ainsi que les programmes d'efficacité énergétique
<u>de même</u> que la recherche dans <u>ces domaines</u> ;			

4 Appellation officielle actuelle : «Vérificateur général du Québec».

* Certaines proposition de l'Enjeu 5 n'ont pas été adoptées par le Congrès faute de temps. Elles ont été référées au CCN qui doit en disposer.

<i>Engagements déjà adoptés</i>	<i>Source</i>	<i>No</i>	<i>Nouvelles propositions</i>
	PF 2014 2.12	7.2 b)	b) complétera la nationalisation de l'électricité notamment en rapatriant la production hydroélectrique des alumineries et des petits barrages privés;
c) placera les entreprises de ce domaine sous contrôle public (participation majoritaire de l'État ou nationalisation complète au besoin) et nationalisera le développement de l'énergie éolienne au sein d'Éole-Québec; d) redonnera à Transports Québec son expertise et sa vocation de services à la population, notamment en limitant le recours à la sous-traitance;			
		7.2 e)	e) réclamera tous les pouvoirs pour être en mesure de refuser des projets nocifs pour son économie, sa sécurité et son environnement, notamment Énergie-Est.
7.3 Énergie et climat Québec Solidaire réduira <u>au maximum</u> les émissions de gaz à effet de serre <u>pour atteindre la cible d'une réduction de 95% d'ici 2050 par rapport au niveau de 1990</u> grâce à : a) <u>un plan de transition énergétique et écologique impliquant une diminution majeure de l'utilisation des énergies fossiles;</u> b) <u>l'interdiction d'explorer ou de produire des énergies fossiles, notamment le pétrole et le gaz de schiste;</u> c) l'opposition à tout transport de pétrole de schiste, de gaz de schiste ou de pétrole des sables bitumineux au Québec; d) un programme d'efficacité énergétique incluant la rénovation des bâtiments existants et des normes plus ambitieuses pour les nouveaux bâtiments.	PF 2014 3.1		
7.4 Transports Québec solidaire priorisera l'accessibilité et le développement du transport collectif ainsi que l'entretien du réseau routier et des ponts, et à cet effet : a) développera un vaste plan de transport collectif à l'échelle du Québec, qui aura les objectifs prioritaires suivants :	PF 2014 3.2		

Engagements déjà adoptés	Source	No	Nouvelles propositions
<ul style="list-style-type: none"> i atteindre nos cibles de réduction de gaz à effet de serre, ii augmenter le transport collectif dans les grands centres, iii électrifier progressivement l'ensemble du réseau, iv assurer l'accessibilité financière du transport en commun partout et le rendre gratuit en 10 ans; <p>b) soutiendra des solutions alternatives, notamment des incitatifs fiscaux pour l'achat de véhicules écoénergétiques, afin de pallier l'absence de transport collectif là où la densité de la population est trop faible;</p> <p>c) encouragera le transport des marchandises par voie ferrée et par voie navigable à l'aide d'incitatifs financiers.</p>	<p>PF 2014 3.2</p>		
<p>7.5 Ressources naturelles</p> <p>Pour que le Québec redevienne maître de ses ressources <u>et les administre de façon écologique et démocratique</u>, Québec solidaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) nationalisera l'exploitation des ressources stratégiques pour lesquelles le Québec dispose des connaissances techniques d'exploitation, particulièrement certaines matières premières et les ressources du domaine de l'énergie; b) établira avec l'exploitant des autres ressources un partenariat majoritaire comportant deux conditions : le transfert de la technologie et la formation de la main d'œuvre; c) mettra en place un système adéquat de redevances sur l'extraction et l'utilisation industrielle des ressources naturelles, y compris l'eau, en s'assurant que les retombées soient réparties équitablement entre les régions et l'État; d) assurera, dans le cadre de la régionalisation de l'économie, que le traitement des minerais ou autres ressources (2^e transformation) et leur conversion en produits finis (3^e transformation) s'effectuent en bonne partie dans les régions où les ressources sont extraites, ou ailleurs au Québec, et mettra en place notamment des incitatifs fiscaux ou légaux pour y parvenir; e) éliminera la suprématie de la <i>Loi sur les mines</i> et accordera un droit de veto sur les permis miniers aux collectivités concernées; f) soumettra à une évaluation environnementale et sociale rigoureuse et à une véritable consultation publique toute soumission pour l'exploration et l'exploitation des richesses naturelles, et ce, avant l'octroi de permis; 	<p>PF 2014 3.7</p>		

* Certaines proposition de l'Enjeu 5 n'ont pas été adoptées par le Congrès faute de temps. Elles ont été référées au CCN qui doit en disposer.

<i>Engagements déjà adoptés</i>	<i>Source</i>	<i>No</i>	<i>Nouvelles propositions</i>
g) mettra en œuvre l'aménagement écosystémique de la forêt de façon à maintenir la biodiversité; h) planifiera les coupes forestières de façon à ce qu'elles soient compatibles avec les autres usages de la forêt;			
j) <u>considérant le privilège d'accès dont bénéficient les grandes forestières</u> , facilitera l'accès à la forêt publique pour les petites et moyennes entreprises (PME);	* Enjeu 5 3.4 c)		
k) soutiendra la recherche et l'innovation en matière de première, deuxième et troisième transformations des produits forestiers et d'utilisation de ceux-ci;	* Enjeu 5 3.4 d)		
l) <u>interdira l'exploration et la production d'uranium.</u>	<i>PF2014 3.1 b</i>		
7.6 Biodiversité Québec solidaire renforcera la stratégie québécoise sur la biodiversité, et à cet effet : a) imposera des restrictions sur l'ensemble des projets de développement, incluant ceux qui menaceraient les forêts urbaines; b) fixera un objectif minimal de 20 % d'aires protégées, réparties proportionnellement dans les régions écologiques du Québec (incluant les territoires nordiques, la forêt commerciale et les territoires marins) avec l'établissement de corridors fauniques et floristiques.	<i>PF 2014 3.10</i>		
7.7 Droit à l'eau Québec solidaire respectera le statut de l'eau comme bien commun, et à cet effet : a) adhérera à la résolution des Nations Unies du 28 juillet 2010 sur le droit fondamental à l'eau et à l'assainissement; b) donnera au Bureau des connaissances de l'eau les ressources nécessaires pour accomplir son mandat.	<i>PF 2014 3.11</i>		

* Certaines proposition de l'Enjeu 5 n'ont pas été adoptées par le Congrès faute de temps. Elles ont été référées au CCN qui doit en disposer.

<i>Engagements déjà adoptés</i>	<i>Source</i>	<i>No</i>	<i>Nouvelles propositions</i>
8. FAMILLES			
8.1 Services à la petite enfance Pour offrir des services adaptés aux besoins des différentes familles et des divers milieux,	<i>PF 2014</i> <i>1.2</i>		
Québec solidaire proposera une politique nationale des services éducatifs destinés aux enfants de 0 à 5 ans. Cette politique : a) aura pour principe de base le droit fondamental à des services à la petite enfance universels, gratuits et accessibles physiquement et géographiquement;	<i>Enjeu 4</i> <i>7, 7 a)</i>		
b) évaluera périodiquement avec le milieu les besoins de garde en installation et en milieu familial, région par région; c) créera toutes les places requises en CPE, que ce soit en installation ou en milieu familial; d) veillera à octroyer aux réseaux des CPE les budgets nécessaires à l'accomplissement de leur mission; e) mettra en place une commission itinérante sur la petite enfance;	<i>PF 2014</i> <i>1.2</i>		
		8.1 f)	f) retirera progressivement le financement des garderies à but lucratif et soutiendra financièrement le rachat de ces garderies et des garderies non subventionnées par des CPE ou par de nouveaux OSBL ou coop, en s'inspirant d'un plan de développement défini pour tenir compte des besoins par localité;
g) révisera l'ensemble des règlements et des règles de financement afin de permettre plus de souplesse pour : i tenir compte des réalités diverses et soutenir l'innovation dans les communautés,	<i>PF 2014</i> <i>1.2</i>		
ii favoriser la conciliation famille, travail, études et implication sociale, notamment en proposant des horaires et calendriers flexibles.	<i>Enjeu 4</i> <i>7 e)</i>		

<i>Engagements déjà adoptés</i>	<i>Source</i>	<i>No</i>	<i>Nouvelles propositions</i>
<p>8.2 Soutien au revenu des familles</p> <p>Pour fournir aux familles un revenu suffisant, Québec solidaire assurera :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) un régime universel d’allocations familiales; b) des prestations ciblées pour les familles à faible revenu ou à besoins particuliers; c) un régime québécois d’assurance parentale élargie pour offrir une couverture aux personnes actuellement exclues; d) l’exclusion des pensions alimentaires pour enfants de la définition des revenus aux fins de l’aide sociale, du calcul du loyer dans les HLM, de l’aide financière aux études et de l’aide juridique. 	<p>PF 2014 1.3</p>		
<p>8.3 Une politique féministe au regard des familles</p> <p>Dans le but d’intégrer les principes directeurs dont devraient s’inspirer l’ensemble des politiques, programmes et décisions des différents paliers de gouvernement (national, régional et local) qui touchent la famille, Québec solidaire élaborera une loi-cadre sur la famille qui, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) mettra en place des mesures pour valoriser les personnes à tous les stades de leur vie tout en favorisant leur épanouissement ainsi que le développement de liens intergénérationnels; b) assurera un soutien au rôle parental; c) mettra en place diverses mesures touchant la conciliation famille, travail, études, implication sociale; d) augmentera graduellement (à la capacité des finances publiques) le pourcentage de remplacement du revenu pour les congés de maternité et de paternité; 	<p>Enjeu 4 6.1</p>		
		<p>8.3 e)</p>	<p>e) augmentera les services de « répit » pour les parents chargés du soin d’un enfant ou adulte en situation de handicap ou pour toute autre personne proche aidante;</p>
		<p>8.3 e)</p>	<p>f) favorisera le développement d’initiatives et de solutions alternatives basées sur un esprit de partage égalitaire des tâches domestiques ainsi que sur un esprit de réseautage, de solidarité et d’écologie, qui sortent de la logique marchande.</p>

* Certaines proposition de l'Enjeu 5 n'ont pas été adoptées par le Congrès faute de temps. Elles ont été référées au CCN qui doit en disposer.

<i>Engagements déjà adoptés</i>	<i>Source</i>	<i>No</i>	<i>Nouvelles propositions</i>
9. FEMMES			
<i>Voir la présentation thématique de cette section</i>			
9.1 Pour l'égalité des genres Pour reconnaître et combattre la discrimination systémique vécue par les femmes afin que l'égalité entre les femmes et les hommes, soit transversale et bien réelle, Québec solidaire : a) instituera un processus systématique d'analyse différenciée selon les sexes (ADS) dans la planification des politiques et programmes, tenant compte des divers autres systèmes d'oppression;	<i>Enjeu 4 1 c)</i>		
b) appuiera financièrement le développement et la consolidation de ressources pour les femmes dans chaque municipalité ou MRC, incluant des mesures : i de réinsertion pour les femmes en situation d'isolement,	<i>Enjeu 4 3.4 a)</i>		
		9.1 b)	ii d'appui pour les femmes âgées, iii d'intégration pour les femmes immigrantes, iv de services adaptés pour les femmes itinérantes et les personnes vivant la diversité sexuelle, de genre et corporelle;
		9.1 c)	c) réservera le soutien financier uniquement aux projets ou programmes qui tiennent compte de l'égalité entre les femmes et les hommes autant dans l'élaboration que dans la pratique et les résultats attendus.
9.2 Diversité des genres Québec solidaire adoptera et mettra en œuvre une politique nationale contre la discrimination à l'égard des personnes qui vivent la diversité sexuelle, de genre et corporelle ⁵ . Cette politique inclura notamment :	<i>PF 2008 4.4.7</i>		

⁵ Lesbiennes, gais, personnes bisexuelles, transgenres ou transsexuelles, queer, intersexe, asexuelles, alliées et plus.

<i>Engagements déjà adoptés</i>	<i>Source</i>	<i>No</i>	<i>Nouvelles propositions</i>
		9.2 a)	a) la formation des personnes intervenantes sociales comme la police, le personnel de la santé et d'enseignement, à intervenir plus adéquatement avec les personnes des minorités sexuelles;
		9.2 b)	b) la sensibilisation du personnel et des personnes résidentes des centres d'hébergement pour personnes âgées à la présence, dans leur communauté, de personnes de la diversité sexuelle;
		9.2 c)	c) la reconnaissance du droit, pour les personnes transgenres non-citoyennes canadiennes, de pouvoir changer de mention de sexe à l'état civil.
9.3 Contre les violences			
		9.3	Pour lutter contre les violences, particulièrement celles qui touchent les femmes, Québec solidaire :
		9.3 a)	a) mettra en place une campagne de sensibilisation contre la banalisation des agressions sexuelles et la culture du viol;
		9.3 b)	b) modifiera le processus judiciaire pour les personnes victimes d'agression sexuelle dans le but d'éviter que celles-ci soient pénalisées;
		9.3 c)	c) instaurera une politique contre le harcèlement sexuel et psychologique au travail.
10. INCLUSION			
10.1 Se donner les moyens de réaliser l'inclusion			
Québec solidaire prendra tous les moyens pour lutter efficacement contre le racisme, le profilage racial, l'exclusion, l'homophobie, le sexisme, la <u>transphobie</u> , le <u>capacitisme</u> , l' <u>islamophobie</u> , l' <u>anti-sémitisme</u> , qui représentent autant d'entraves à la construction d'un Québec diversifié, pluraliste et inclusif. À cet effet, notamment, il :	<i>Enjeu 1 p. 15</i>		

<i>Engagements déjà adoptés</i>	<i>Source</i>	<i>No</i>	<i>Nouvelles propositions</i>
		10.1 a)	a) mettra sur pied une Commission d'enquête sur le racisme systémique et s'assurera de l'application des recommandations conséquentes;
b) augmentera le soutien financier aux associations et aux organismes communautaires qui développent, dans les grands centres urbains et dans les régions, des services et des activités d'accueil et de soutien et d'intégration destinés aux personnes issues de l'immigration ou aux communautés culturelles;	<i>PF 2014 1.22 d)</i>		
		10.1 c)	c) offrira du soutien additionnel aux organismes qui dispenseront de la formation sur les droits fondamentaux;
d) instaurera des programmes particuliers pour les femmes <u>immigrantes</u> afin de leur faciliter l'acquisition du français, l'accès à l'éducation et au marché du travail;	<i>PF 2014 1.22 c)</i>		
		10.1 e)	e) assurera une offre adéquate et gratuite du programme communautaire d'accueil, de soutien, de francisation et d'intégration financé par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion;
		10.1 f)	f) améliorera le financement de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec (CDPDJ) et, particulièrement :
		10.1 f) i)	i sa <i>Direction de la recherche, de l'éducation-coopération et des communications</i> , pour mieux documenter les situations de discrimination et assurer davantage d'éducation aux droits,
		10.1 f) ii)	ii ses services juridiques et d'enquêtes, pour traiter le nombre important de plaintes et pour défendre devant le <i>Tribunal des droits de la personne</i> davantage de personnes lésées;
		10.1 g)	g) rendra obligatoire, pour le personnel de l'État qui est en relation avec la population, une formation de base, intégrée dans la pratique, sur la diversité, l'accessibilité universelle et les droits fondamentaux;

Engagements déjà adoptés	Source	No	Nouvelles propositions
<p>10.2 Inclusion au travail</p> <p>Pour faire un monde du travail inclusif, Québec solidaire :</p>			
<p>a) respectera le <u>Programme d'accès à l'égalité</u> en augmentant l'embauche de <u>personnes des groupes minorisés</u> dans la fonction publique de façon à atteindre le même niveau de représentativité que dans la société québécoise.</p>	<p>PF 2014 1.22 a)</p>		
		<p>10.2 a)</p>	<p>De plus, il redonnera à la CDPDJQ un pouvoir d'approbation et un pouvoir de sanction pour contraindre les organismes et ministères assujettis à respecter le <i>Programme</i>;</p>
<p>b) étendra le <u>Programme d'accès à l'égalité</u>, qui prévoit l'embauche de femmes, d'Autochtones, de personnes issues des minorités visibles et de personnes en situation de handicap aux entreprises privées employant 50 personnes et plus qui bénéficient de subventions, de prêts ou de contrats du gouvernement du Québec, des municipalités et des commissions scolaires pour des montants de 50 000 \$ et plus</p>	<p>PF 2014 1.22 a)</p>		
		<p>10.2 c)</p>	<p>c) modifiera la <i>Loi sur les normes du travail</i> pour assurer l'inclusion dans le monde du travail indépendamment de l'appartenance, réelle ou présumée, à une religion ou à tout autre groupe (par exemple sur la base du port d'un signe religieux, vêtement ou accessoire particulier);</p>
<p>d) élaborera et conclura les ententes nécessaires, notamment avec les institutions d'enseignement et les corporations professionnelles, afin de faciliter la mise à niveau des connaissances et expériences nécessaires pour reconnaître les diplômes et expériences de travail obtenus à l'étranger;</p>	<p>PF 2014 1.22 b)</p>		
		<p>10.2 e)</p>	<p>e) instaurera des programmes de reconnaissance et de valorisation des compétences pour les femmes immigrantes de même que pour les personnes, en majorité des femmes, ayant passé plusieurs années à dispenser des soins à leurs enfants et à leurs proches sans rémunération.</p>

* Certaines proposition de l'Enjeu 5 n'ont pas été adoptées par le Congrès faute de temps. Elles ont été référées au CCN qui doit en disposer.

Engagements déjà adoptés	Source	No	Nouvelles propositions
10.3 Droits des travailleuses et travailleurs migrants Pour protéger les droits <u>et améliorer les conditions de vie</u> des travailleuses <u>migrantes</u> et des travailleurs <u>migrants</u> , Québec solidaire...			
... encadrera mieux l'embauche des travailleuses et travailleurs de l'étranger ou en migration et modifiera la section « Travailleur temporaire » du <i>Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers de la Loi sur l'immigration au Québec</i> afin de :	PF 2014 1.23		
a) autoriser les travailleuses et travailleurs à changer d'employeur à l'intérieur d'un même secteur d'emploi, à choisir leur lieu de résidence et à quitter le lieu de résidence fourni par l'employeur sans que cela soit considéré comme un manquement à leur contrat de travail;	PF 2014 1.23 a)		
b) garantir l'extension du statut légal en cas de dépôt d'une plainte afin de leur permettre de résider et de travailler au Québec pour la durée des procédures;	PF 2014 1.23 b)		
c) en cas de violation des droits ou d'accident du travail, mettre en place le soutien nécessaire, incluant l'hébergement d'urgence;	PF 2014 1.23 c)		
d) instaurer l'obligation de traduire le contrat de travail dans la langue de la travailleuse ou du travailleur et d'y inclure le détail des normes du travail québécoises applicables;	PF 2014 1.23 d)		
e) mettre en place des mécanismes d'inspection systématique des employeurs et des milieux de travail pour assurer l'application des lois du travail du Québec et exclure les employeurs récidivistes;	PF 2014 1.23 e)		
f) inclure les travailleuses et travailleurs étrangers agricoles dans l'accès aux programmes communautaires d'accueil, de soutien, de francisation et d'intégration financés par le <u>ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion</u> ;	PF 2014 1.23 f)		
g) appliquer la <i>Convention sur le travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques</i> , pour encadrer et responsabiliser les agences de placement et les employeurs;	PF 2014 1.23 g)		

* Certaines proposition de l'Enjeu 5 n'ont pas été adoptées par le Congrès faute de temps. Elles ont été référées au CCN qui doit en disposer.

<i>Engagements déjà adoptés</i>	<i>Source</i>	<i>No</i>	<i>Nouvelles propositions</i>
		10.3 h)	h) abroger la loi qui empêche les travailleurs immigrants qui travaillent sur les fermes de se syndiquer.
10.4 Conditions socio-économiques des personnes immigrantes			
Québec solidaire abrogera le délai de carence exigé des personnes nouvellement arrivées pour l'aide de dernier recours (aide et solidarité sociale) et l'assurance-maladie.	<i>PF 2014 1.22 e)</i>		
10.5 Reconnaissance officielle de la Langue des signes québécoise (LSQ)			
		10.5	En vertu de l'article 21 de la <i>Convention relative aux droits des personnes handicapées de l'Organisation des Nations Unies (ONU)</i> qui invite les États à reconnaître officiellement les langues des signes et à encourager leur utilisation, Québec solidaire reconnaîtra la Langue des signes québécoise (LSQ).
10.6 Règles d'immigration			
		10.6	Québec solidaire modifiera la grille de sélection des personnes immigrantes (à l'exception des règles s'appliquant aux personnes réfugiées) de façon à rapprocher la proportion de candidates et candidats à l'immigration sachant le français de celle de la population québécoise de langue maternelle française (78,9 %).

Engagements déjà adoptés	Source	No	Nouvelles propositions
11. JUSTICE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE			
11.1 Une justice accessible			
<p>Un gouvernement solidaire fera en sorte que toute la population québécoise ait accès à la justice. À cet effet, il accordera les budgets nécessaires, et notamment :</p> <p>a) pour que le coût ne soit plus un obstacle, il :</p> <ul style="list-style-type: none"> i améliorera l'aide juridique pour couvrir plus de services et pour que plus de personnes y soient admissibles, ii instaurera un régime universel d'assurance juridique pour les personnes non admissibles à l'aide juridique, iii augmentera à 30 000 le montant maximal pouvant être réclamé dans le cadre d'une poursuite à la Division des petites créances; <p>b) pour que les personnes puissent s'approprier le contenu, les rouages et les instruments de la justice, il encouragera le recours aux modes alternatifs de prévention et de règlement des conflits et notamment à la justice participative, <u>tout en assurant le respect des droits de la personne, en particulier dans les cas de violence conjugale ou intrafamiliale;</u></p>	Enjeu 5 1.2		
<p>c) pour que les différences culturelles ou l'éloignement ne soient plus un obstacle, il :</p> <ul style="list-style-type: none"> i améliorera l'accès aux services juridiques et la prestation des services, spécialement pour la population du Grand Nord, ii encouragera toute initiative pour faciliter l'accès des minorités et des Autochtones aux services juridiques, iii soutiendra les cliniques juridiques populaires et les centres de justice de proximité et investira les sommes nécessaires pour qu'ils puissent desservir toutes les régions du Québec. 			

* Certaines proposition de l'Enjeu 5 n'ont pas été adoptées par le Congrès faute de temps. Elles ont été référées au CCN qui doit en disposer.

<i>Engagements déjà adoptés</i>	<i>Source</i>	<i>No</i>	<i>Nouvelles propositions</i>
<p>11.2 Justice pénale: désengorger le système</p> <p>Pour désengorger le système de justice pénale et le rendre plus efficace, un gouvernement solidaire agira afin que les problèmes qui ne devraient pas relever de la justice pénale soient traités dans les cadres appropriés.</p> <p>Notamment, il :</p> <p>a) réinvestira dans les programmes sociaux pour éviter la criminalisation des problèmes sociaux; (cf 12.1)</p> <p>b) évitera le plus possible les peines de prison de moins de deux ans, cherchera à les remplacer par des programmes d'aide et des sanctions alternatives centrées sur la réparation...</p>	<i>Enjeu 5 1.3</i>		
		11.2 b)	... et abolira l'emprisonnement pour non-paiement d'amendes;
c) décriminalisera la possession simple de l'ensemble des drogues. (Cf 11.4)	<i>Enjeu 5, 1.4</i>		
<p>11.3 Justice pénale: réparer et réhabiliter</p> <p>Pour permettre aux victimes et aux personnes judiciairisées de reprendre autant que possible le contrôle de la situation problème où elles se trouvent impliquées, un gouvernement solidaire favorisera autant que possible une justice pénale axée sur la réparation et la guérison.</p> <p>Notamment, il :</p> <p>a) adoptera une loi renforçant le droit à l'anonymat des victimes et des autres personnes impliquées dans le processus pénal;</p> <p>b) maintiendra la spécificité du système de justice pénale pour les adolescentes et adolescents;</p> <p>c) en ce qui a trait aux Autochtones :</p> <p>i renforcera l'autonomie des communautés autochtones dans la prise en charge de la sécurité publique et de la justice de manière à respecter les pratiques et les principes de justice participative et réparatrice,</p> <p>ii veillera à ce que l'application et l'administration des sentences tiennent compte des spécificités culturelles des Autochtones et de la discrimination systémique à leur endroit,</p>	<i>Enjeu 5 1.3</i>		

* Certaines proposition de l'Enjeu 5 n'ont pas été adoptées par le Congrès faute de temps. Elles ont été référées au CCN qui doit en disposer.

Engagements déjà adoptés	Source	No	Nouvelles propositions
<p>iii mettra en application les <u>recommandations de la commission Vérité et Réconciliation</u> qui concernent la justice;</p> <p>d) soutiendra le financement des programmes axés sur la justice participative et réparatrice ainsi que des services et programmes de réhabilitation au sein de la communauté, et renforcera les programmes de réparation et de réhabilitation au sein des centres de détention.</p>	Enjeu 5 1.3		
<p>11.4 Drogues, dépendances, et santé publique</p> <p>Pour Québec solidaire, la consommation de drogues, de tabac, d'alcool et les autres pratiques pouvant donner lieu à une forme de dépendance doivent être considérées avant tout du point de vue de la santé publique. C'est pourquoi un gouvernement solidaire :</p> <p>a) mettra en place des programmes de prévention, d'éducation, de santé et de bien-être pour sensibiliser aux meilleures façons de réduire les risques liés aux drogues, <u>y compris pour la conduite automobile</u>, et limiter le développement de dépendances;</p> <p>b) décriminalisera la possession simple de l'ensemble des drogues;</p> <p>c) révisera les politiques de l'État en matière de drogues (y compris le tabac et l'alcool) et de jeu pour qu'elles soient cohérentes entre elles et s'inscrivent dans un cadre de santé publique;</p> <p>d) dans le cadre de la légalisation du cannabis :</p> <p>i <u>appliquera à la consommation du cannabis les limitations qui existent déjà pour le tabac (fumée secondaire) et l'alcool (âge, lieux).</u></p>	Enjeu 5 1.4		
		11.4 d) ii	ii développera un test évaluant les facultés nécessaires à la conduite automobile,
<p>iii <u>contrôlera la production, la transformation et la distribution du cannabis et en interdira la promotion;</u></p> <p>e) <u>réduira progressivement le rôle de «levée de fonds» de la Régie des alcools, des courses et des jeux</u> pour qu'à terme, les revenus que l'État tire de ces activités (et éventuellement de la drogue) ainsi que des taxes qui y sont associées soient destinés en priorité :</p>	Enjeu 5 1.4		

* Certaines proposition de l'Enjeu 5 n'ont pas été adoptées par le Congrès faute de temps. Elles ont été référées au CCN qui doit en disposer.

<i>Engagements déjà adoptés</i>	<i>Source</i>	<i>No</i>	<i>Nouvelles propositions</i>
<ul style="list-style-type: none"> i à la prévention et aux soins, ii au contrôle de la production, de la transformation et de la distribution, iii à la recherche. 			
11.5 Réformer le droit de la famille			
Un gouvernement solidaire			
		11.5 a)	a) enclenchera la réforme du droit de la famille (qui date des années 1980) pour répondre aux réalités des années 2020;
<ul style="list-style-type: none"> b) <u> dans le cadre de cette réforme, préconisera d'appliquer aux couples en union de fait les mêmes règles qu'aux couples mariés en ce qui concerne la protection de la résidence familiale, l'obligation alimentaire et le partage du patrimoine familial. Les personnes en union de fait seront soumises à ces règles après deux ans de cohabitation établie mais pourront se soustraire au partage du patrimoine familial en signant de plein gré une convention attestant de leur retrait;</u> c) se dotera d'une politique de diffusion du droit de la famille pour qu'à court, moyen et long terme, les personnes soient informées des règles qui les concernent. 	<i>Enjeu 5 1.5</i>		
11.6 Droit de manifester			
<p>Un gouvernement solidaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) reconnaîtra le droit de manifester comme partie intégrante de la liberté d'expression; b) reconnaîtra le droit de grève étudiant comme faisant partie de la liberté d'expression et de la liberté d'association garanties par les chartes; c) abolira toute restriction législative portant atteinte au droit de manifester et aux libertés d'expression et de réunion pacifique. 	<i>Enjeu 5 1.6</i>		

* Certaines proposition de l'Enjeu 5 n'ont pas été adoptées par le Congrès faute de temps. Elles ont été référées au CCN qui doit en disposer.

Engagements déjà adoptés	Source	No	Nouvelles propositions
11.7 Une police pour protéger			
<p>Pour Québec solidaire, la mission première de la police est de protéger les personnes et l'exercice de leurs droits. C'est pourquoi un gouvernement solidaire :</p> <p>a) inscrira explicitement cette mission particulière dans le texte de la <i>Loi sur la police</i> et mettra en place des modèles d'intervention policière qui tiendront compte en priorité de cette mission;</p> <p>b) assurera un contrôle efficace et transparent de l'activité policière pour que la population ait confiance en sa police et, notamment :</p> <p>i encadrera de façon stricte et limitera au minimum tout emploi de la force par la police contre les personnes;</p>	<p><i>Enjeu 5 1.7</i></p>		
<p>ii créera un organisme indépendant, impartial et transparent de surveillance et d'enquête sur l'activité policière. Cet organisme permanent à caractère civil :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sera doté d'un mandat large et de réels pouvoirs d'enquête et de sanction, - pourra enquêter sur: <ul style="list-style-type: none"> - des actions policières pouvant mener à des poursuites criminelles, - des situations d'abus policier, de profilage politique, social ou ethnoracial et de répression du droit à la liberté d'expression, 	<p><i>PF 2014 2.14 b)</i></p>		
<ul style="list-style-type: none"> - des lacunes systémiques, - des plaintes de citoyennes et citoyens envers <u>des</u> membres du corps policier; 	<p><i>Enjeu 5 1.7</i></p>		
<ul style="list-style-type: none"> - sera redevable à l'Assemblée nationale afin d'assurer son indépendance... 	<p><i>PF 2014 2.14 b)</i></p>		
		<p>11.7 b) ii</p>	<p>... et rendra publics tous ses rapports d'enquête;</p>

* Certaines proposition de l'Enjeu 5 n'ont pas été adoptées par le Congrès faute de temps. Elles ont été référées au CCN qui doit en disposer.

<i>Engagements déjà adoptés</i>	<i>Source</i>	<i>No</i>	<i>Nouvelles propositions</i>
<p>c) assurera, que le travail des policières et policiers privilégie l'approche communautaire, la justice «alternative» et la qualité de la relation avec les personnes et, notamment :</p> <p>i encouragera l'adoption de techniques d'intervention alternatives qui diminueront la judiciarisation abusive ou inutile des personnes en situation d'itinérance,</p>	<i>Enjeu 5 1.7</i>		
<p>ii accordera une importance particulière au caractère approprié de toute intervention policière auprès des personnes en détresse, <u>en crise ou</u> ayant des besoins particuliers,</p>	<i>Enjeu 5 1.7</i>		
<p>iii mettra en place un cadre de formation très rigoureux et de haut niveau des policiers et policières, axé sur le respect des droits et libertés des personnes et sur le rôle important de la police dans la sauvegarde de la démocratie. Cette formation inclura notamment de la formation continue sur l'utilisation de la force policière et l'apprentissage obligatoire des techniques de désescalade.</p>	<i>Enjeu 5 1.7</i>		
<p>11.8 Politique en itinérance</p>			
<p><u>Dans le cadre de la <i>Politique nationale de lutte à l'itinérance</i>, Québec solidaire :</u></p> <p>a) allouera les moyens financiers et autres permettant d'intervenir résolument dans des domaines comme la sécurité du revenu, le logement, l'éducation, la santé, l'intervention communautaire et le droit de toute personne à circuler et à vivre librement dans les villes (le « droit de cité »);</p> <p>b) luttera contre la judiciarisation des personnes en situation d'itinérance,</p>	<i>PF 2014 1.20</i>		
<p><u>et notamment les Autochtones qui sont surreprésentés dans la population itinérante à cause de facteurs systémiques et qui sont de ce fait les personnes les plus discriminées.</u></p>	<i>(CTDPA)</i>		
<p>Cette politique de lutte à la surjudiciarisation sera animée par une « justice de solidarité » et se traduira par des modifications à la réglementation, au système judiciaire et aux techniques d'intervention policière, ainsi que par un soutien aux acteurs du milieu communautaire pour la défense des droits des personnes en situation d'itinérance;</p>	<i>PF 2014 1.20</i>		

* Certaines proposition de l'Enjeu 5 n'ont pas été adoptées par le Congrès faute de temps. Elles ont été référées au CCN qui doit en disposer.

Engagements déjà adoptés	Source	No	Nouvelles propositions
c) obligera les différents ministères : i à étudier l'impact de leurs mesures sur les personnes les plus vulnérables, ii à s'assurer qu'aucune personne n'est exclue des programmes proposés;			
d) reconnaîtra le caractère essentiel du travail non rémunéré pour notre société, notamment dans une démarche d'insertion sociale. (Cf 5.4)	Enjeu 2 p. 16		
12. SANTÉ, CONDITION DE VIE ET SERVICES SOCIAUX			
<u>Voir la présentation thématique de cette section</u>			
12.1 Soins de santé et services sociaux Québec solidaire garantira l'accès public, universel et gratuit aux soins de santé et aux services sociaux, selon la durée requise et en temps opportun et, pour ce faire :			
		12.1 a)	a) enchâssera dans la <i>Loi sur les services de santé et les services sociaux</i> l'engagement de l'État à assurer l'accès public, universel et gratuit aux services;
b) cessera le recours au secteur privé pour la prestation de services de santé et de services sociaux; c) renoncera à implanter une nouvelle gestion publique de la santé (NGP) basée sur le modèle du privé, car non adaptée aux particularités et à la complexité des services publics que sont les services de santé et les services sociaux;	PF 2014 1.9 e)		
		12.1 d)	d) cessera le transfert de personnel professionnel des CLSC vers les groupes de médecine familiale (GMF);
		12.1 e)	e) assurera l'accès gratuit aux services d'imagerie médicale comme les échographies, l'imagerie par résonance magnétique;

* Certaines proposition de l'Enjeu 5 n'ont pas été adoptées par le Congrès faute de temps. Elles ont été référées au CCN qui doit en disposer.

<i>Engagements déjà adoptés</i>	<i>Source</i>	<i>No</i>	<i>Nouvelles propositions</i>
f) augmentera le financement des CLSC afin d'assurer à toutes les personnes l'accès à des services intégrés de première ligne de qualité (santé, sociaux et médicaux) notamment le soutien aux personnes en situation de vulnérabilité (santé mentale, situations de handicap, itinérance, toxicomanie, perte d'autonomie et en besoin de soins palliatifs) :	<i>Enjeu 3 p. 15, c, d)</i>		
i pour les soins et le soutien à domicile pour les personnes et leurs proches (personnes en perte d'autonomie ou en besoin de soins palliatifs),	<i>PF 2014 1.9 b)</i>		
		12.1 f) ii	ii pour l'aide psychologique et la psychothérapie,
		12.1 f) iii	iii pour d'autres services professionnels qui migrent de plus en plus vers le privé (physiothérapie, nutrition, orthophonie, etc.);
g) améliorera l'organisation des services : i en soutenant le travail en équipe multi et interdisciplinaire, incluant des médecins, ii en favorisant la délégation d'actes, qui permet d'utiliser l'expertise d'autres professions lorsque possible et pertinent pour les soins à la personne et aux familles, par exemple les infirmières praticiennes spécialisées (IPS), iii en soutenant et assurant un lien efficace d'un service à l'autre entre les GMF, les CLSC et autres formes d'organisation de services de première ligne publics adaptées aux besoins locaux, comme la clinique de santé SABSA à Québec, iv en s'assurant de la coordination et du transfert des informations entre les services dispensés par le personnel professionnel en première ligne et les services spécialisés;	<i>PF 2014 1.9 a, c, d)</i>		
h) assurera le financement de base des organismes communautaires en santé et services sociaux.	<i>Enjeu 3 p. 16, g)</i>		
12.2 Prévention et proximité Québec solidaire recentrera la philosophie du système de santé et de services sociaux dans une approche résolument préventive et de proximité relationnelle et géographique et, pour ce faire :	<i>Enjeu 3 p. 13-14</i>		

* Certaines proposition de l'Enjeu 5 n'ont pas été adoptées par le Congrès faute de temps. Elles ont été référées au CCN qui doit en disposer.

<i>Engagements déjà adoptés</i>	<i>Source</i>	<i>No</i>	<i>Nouvelles propositions</i>
		12.2 a)	a) doublera les investissements en promotion de la santé et en prévention et les intégrera mieux à la première ligne, afin d'agir sur les déterminants de la santé;
		12.2 b)	b) intensifiera l'éducation à la santé et le développement d'environnements favorables à la santé;
		12.2 c)	c) rendra obligatoire l'évaluation d'impact sur la santé (EIS) d'activités telles que l'exploitation des hydrocarbures et des mines à ciel ouvert, et rendra publics les résultats de ces démarches;
		12.2 d)	d) favorisera une plus grande salubrité des logements en adoptant un code national du logement et en adaptant les programmes de soutien à la rénovation de logements. (<i>Détails: cf 16.1 e) et f)</i>)
12.3 Réviser la gouvernance du réseau			
		12.3	Pour réviser la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux et la gouvernance des services médicaux, Québec solidaire :
		12.3 a)	a) recentrera le pouvoir du Ministre sur les grandes orientations du système de santé et services sociaux;
		12.3 b)	b) modifiera les méga structures (CISSS et CIUSSS) actuelles au profit d'organisations de plus petite taille qui permettent plus d'autonomie régionale et territoriale, l'implication des communautés et la gestion participative, le tout pour assurer une réponse plus adaptée aux besoins des populations;
		12.3 c)	c) permettra la diversité des structures locales qui favorise une meilleure adaptation des services aux besoins des personnes et encourage l'innovation;
		12.3 d)	d) renforcera les pouvoirs et devoirs des directions et des conseils d'administration des organisations locales envers leur population;
e) assurera la présence de citoyennes et/ou citoyens, de travailleurs et/ou travailleuses au sein des conseils d'administration; (<i>cf 15.9 a)</i>)	<i>Enjeu 3 p. 1</i>		
		12.3 e)	la parité devra être assurée dans cette présence;

Engagements déjà adoptés	Source	No	Nouvelles propositions
f) favorisera l'implication du personnel professionnel de la santé et des services sociaux dans la gestion et augmentera l'imputabilité des établissements et des équipes de soins; (cf 15.9 a)	Enjeu 3 p. 1	12.3 g)	g) donnera aux gestionnaires des établissements des différents territoires le pouvoir de gérer les ressources médicales afin de mieux arrimer la complémentarité des services offerts en GMF et de ceux offerts en CLSC ou dans d'autres organisations publiques selon les besoins de la population du territoire;
		12.3 h)	h) intégrera les cliniques réseaux et les GMF aux CLSC et les rendra imputables, imputabilité calculée sur la base de l'équipe, et non du médecin individuellement, en regard des cibles ministérielles de la pratique mais également de leurs réponses à l'ensemble des besoins de la population;
		12.3 j)	j) gèlera la rémunération et révisera le mode de rémunération des médecins afin de réduire la proportion de la rémunération à l'acte au profit d'une rémunération mixte grâce au salariat et à la capitation. Pour ce faire, la revalorisation (révision de la valeur) des actes et salaires devra être de la responsabilité du gouvernement et non des fédérations médicales comme c'est le cas actuellement;
		12.3 k)	k) rendra les données sur la pratique médicale accessibles au Collège des médecins, mais aussi aux chercheurs et aux journalistes qui en font la demande, afin d'éviter les abus, d'évaluer les pratiques, la pertinence des actes, et d'en assurer la qualité, tout en préservant la confidentialité des informations.
12.4 Médicaments Québec solidaire mettra en place une nouvelle politique pharmaceutique publique comprenant deux piliers : a) un Régime d'assurance médicaments public et universel (RAMPU); b) Pharma Québec, pôle public d'achat groupé, de production de médicaments génériques ainsi que de recherche et d'innovation pharmaceutique.	PF2014 1,10		

<i>Engagements déjà adoptés</i>	<i>Source</i>	<i>No</i>	<i>Nouvelles propositions</i>
13. STRATÉGIE POUR LA SOUVERAINETÉ			
13.1 Souveraineté			
Comme tous les peuples du monde, celui du Québec est souverain. Il a le droit de décider de son avenir. Il a le droit de choisir librement son statut politique, de préserver sa langue, sa culture, sa diversité <u>et son environnement</u> en respectant les droits des peuples autochtones...	<i>PF 2014 Préambule 2</i>		
		13.1	... dont leur droit inhérent d'être autonomes et de s'administrer eux-mêmes...
... et en favorisant des relations internationales plus solidaires.	<i>PF 2014 Préambule 2</i>		
Dès son arrivée au pouvoir, Québec solidaire convoquera rapidement une assemblée constituante pour que le peuple du Québec puisse affirmer sa souveraineté en l'exerçant. Pendant cette démarche, il défendra l'objectif de faire du Québec un pays.	<i>PF 2014 2.1</i>		
13.2 Assemblée constituante			
Pour rendre le Québec porteur d'un projet social enthousiasmant, pour permettre une transformation sociale correspondant à nos aspirations, Québec solidaire propose la convocation rapide d'une Assemblée constituante, la rédaction d'une Constitution par l'Assemblée constituante, suivie d'un référendum sur la Constitution du Québec.			
a) Dans une <u>perspective démocratique</u> , l'Assemblée Constituante sera élue et <u>aura pour mandat d'établir cette nouvelle proposition constitutionnelle</u> qui sera soumise à la population par référendum.	<i>PF 2014 2.1 a, c)</i>		
b) i L'Assemblée Constituante sera élue au suffrage universel <u>au moyen d'un scrutin proportionnel par listes</u> pour qu'elle soit composée d'un nombre égal de femmes et d'hommes et représentative des régions et de la société québécoise dans sa diversité.	<i>PF 2014 2.1 a)</i>		

<i>Engagements déjà adoptés</i>	<i>Source</i>	<i>No</i>	<i>Nouvelles propositions</i>
		13.2 b) ii	ii Des membres pourront être proposés par l'Assemblée nationale et choisis par l'Assemblée constituante pour équilibrer la représentation des minorités tout en respectant le poids respectif des listes.
iii La représentation des peuples autochtones sera déterminée par celles-ci.	<i>Enjeu 1 p. 6</i>		
iv Des mesures seront prévues pour accompagner et valoriser les candidatures féminines (avant l'élection) et pour assurer la conciliation famille-travail. De plus, les femmes participant à l'Assemblée constituante auront le droit de se réunir en caucus durant la démarche.	<i>Enjeu 4 5.2 a, b, c)</i>		
c) La <u>délégation</u> de Québec solidaire à l'Assemblée constituante défendra la proposition d'un peuple souverain, dont le territoire relève d'un État québécois indépendant.	<i>Enjeu 1 p. 7</i>		
<u>Elle préconisera aussi que</u> la constitution...			
		13.2 c) i	<u>i</u> <u>soit</u> rédigée, en langage non sexiste,
... à partir d'une analyse féministe et d'une analyse différenciée selon les genres, en tenant compte de l'intersectionnalité des oppressions.	<i>Enjeu 4 5.2 d</i>		
<u>ii</u> <u>garantisse</u> la parité entre les femmes et les hommes dans les institutions publiques, ...	<i>Enjeu 1 p. 11-12</i>		
<u>iii</u> <u>garantisse</u> le scrutin proportionnel mixte avec compensation,	<i>PF 2014 2.6</i>		
<u>iv</u> <u>inclue</u> une Charte des droits, libertés et obligations reprenant les droits actuels reconnus par les chartes.	<i>Enjeu 1 p. 10</i>		
		13.2 c) v	<u>v</u> <u>affirme</u> l'égalité des hommes et des femmes comme valeur si fondatrice du Québec moderne qu'elle ne saurait faire l'objet de compromis.
<u>vi</u> <u>soit</u> inclusive, non discriminatoire, reconnaissant la laïcité de l'État,	<i>Enj.3 p. 16, b</i>		
		13.2 c) vi	... et l'obligation de sauvegarder les patrimoines collectifs de la nation québécoise :
... la culture québécoise et la langue française, les patrimoines des minorités et des peuples autochtones, les rapports sociaux pacifiques et solidaires, <u>l'environnement</u> .	<i>Enjeu 3 p. 16, c)</i>		

* Certaines proposition de l'Enjeu 5 n'ont pas été adoptées par le Congrès faute de temps. Elles ont été référées au CCN qui doit en disposer.

<i>Engagements déjà adoptés</i>	<i>Source</i>	<i>No</i>	<i>Nouvelles propositions</i>
13.3 Territoire			<i>Voir aussi 4.1</i>
		13.3	Québec solidaire ne renonce à aucune des revendications territoriales des gouvernements du Québec.
14. TRAVAIL SALARIÉ ET STRATÉGIE POUR L'EMPLOI			
14.1 Salaire minimum: Afin de lutter concrètement contre l'appauvrissement des travailleuses et des travailleurs, Québec solidaire a) <u>augmentera le salaire minimum à 15\$/h</u> , puis l'indexera annuellement au coût de la vie;	<i>PF 2014</i> <i>1.12</i>		
			b) prévoira des mesures de transition, si nécessaire.
14.2 Égalité en emploi Pour assurer à l'ensemble des travailleuses et travailleurs le même accès à un travail décent, Québec solidaire combattra <u>toute forme de</u> discrimination en emploi. À cet effet, <u>notamment, il</u> : a) resserrera les normes afin d'interdire toute disparité, <u>de salaire ou autre,</u> fondée sur le statut d'emploi (temporaire, permanent, etc.) et en inscrira le principe dans la <i>Charte des droits et libertés</i> . Lorsqu'il est impossible d'offrir certains avantages aux employés-es à statut précaire, une indemnité compensatoire devra être versée; b) renforcera la <i>Loi sur l'équité salariale</i> et étendra son application à tous les milieux de travail, car les femmes gagnent encore trop souvent moins que les hommes pour un travail équivalent;	<i>PF 2014</i> <i>1.13</i>		

<i>Engagements déjà adoptés</i>	<i>Source</i>	<i>No</i>	<i>Nouvelles propositions</i>
c) adoptera des mesures d'incitation et d'accès à l'égalité pour les femmes afin de briser les ghettos d'emploi qui les enferment dans des postes moins valorisés et de favoriser leur accès aux emplois majoritairement masculins;			
		14.2 d)	d) reverra l'ensemble des lois et règlements portant sur le travail afin d'en identifier les biais sexistes en portant une attention à la situation particulière des femmes immigrantes et des femmes aînées;
		14.2 e)	e) adoptera des mesures d'incitation et d'accès à l'égalité pour les personnes racisées et issues de la diversité, et au besoin créera une commission d'enquête à ce sujet.
14.3 Droits syndicaux Pour permettre aux travailleurs et travailleuses d'obtenir et de conserver des conditions d'emploi décentes, Québec solidaire garantira l'exercice des droits syndicaux, et à cet effet :	<i>PF 2014 1.14</i>		
a) permettra l'accréditation multi-patronale, c'est-à-dire le regroupement dans une même accréditation de personnes ayants différents employeurs, afin d'améliorer la syndicalisation dans le secteur des services;			
b) renforcera la loi anti-briseurs de grève pour interdire toute utilisation indirecte de personnes salariées par l'employeur en conflit, de même que l'utilisation du produit du travail effectué à son bénéfice par des personnes prétendument bénévoles;			
		14.3 c)	c) redéfinira dans le même but la notion « d'établissement »;
d) interdira les lockouts et le recours à des injonctions contre le piquetage, afin de rééquilibrer, au moins partiellement, le rapport de force entre les employeurs et les personnes salariées;	<i>PF 2014 1.14</i>		
		14.3 e)	e) s'engage à favoriser le règlement négocié des conflits de travail plutôt que des lois spéciales;
		14.3 f)	f) reverra les mécanismes de négociation des conflits du travail, de façon à rendre inutile le recours à des lois spéciales et à garantir le droit de grève;
		14.3 g)	g) renforcera le droit de grève dans les chartes et la future nouvelle constitution du Québec.

Engagements déjà adoptés	Source	No	Nouvelles propositions
14.4 Normes du travail – Congés			
Pour assurer à l'ensemble des travailleuses et travailleurs des conditions d'emploi décentes, Québec solidaire révisera la <i>Loi sur les normes du travail</i> , et à cet effet :	PF 2014 1.15		
a) Réduira immédiatement la semaine normale de travail à 35 heures pour la ramener graduellement à 32 heures avec possibilité alternative de prolonger les vacances, sans perte de rémunération, avec embauche proportionnelle et sans intensification du travail, et avec resserrement des conditions de recours aux heures supplémentaires dans toutes les entreprises;	Enjeu 2 p. 16-17		
b) étendra la durée des vacances annuelles payées à trois semaines après un an de service continu, à quatre semaines après deux ans et à cinq semaines après cinq ans de service. Pour moins d'un an de service, on comptera <u>1,25</u> jour de <u>vacance</u> par mois de service; c) accordera une demi-journée de maladie payée par mois, toutes ces demi-journées étant cumulables pendant 12 mois; d) fera payer 5 des 10 journées de congé pour responsabilité familiale prévues par la loi;	PF 2014 1.15		
		14.4 e)	e) améliorera le congé parental et le congé pour naissance ou adoption;
f) accordera deux jours de congé sans solde personnels par année, pouvant être fractionnés en demi-journées. À compter de trois (3) jours d'avis, ce congé ne pourra être refusé; g) ajoutera deux congés chômés et payés pour la Journée internationale des femmes (8 mars) et la Journée internationale des travailleuses et travailleurs (1er mai). Ces journées pourront être reportées après demande de la personne salariée;	PF 2014 1.15		
		14.4 h)	h) permettra le report des congés fériés au jour ouvrable suivant ou précédent lorsqu'ils tombent un jour non travaillé pour la personne salariée.

* Certaines proposition de l'Enjeu 5 n'ont pas été adoptées par le Congrès faute de temps. Elles ont été référées au CCN qui doit en disposer.

Engagements déjà adoptés	Source	No	Nouvelles propositions
14.5 Normes du travail – Non à la précarité			
Québec solidaire combattra le travail précaire en modifiant la <i>Loi sur les normes du travail</i> , pour :	PF 2014 1.16		
a) élargir la définition de personne salariée pour y inclure toute personne qui est à l'emploi d'une autre personne moyennant rémunération, et pour y intégrer la notion d'« entrepreneur dépendant »;			
b) établir que la personne pour qui est effectué le travail devrait prouver que celle ou celui qui fait le travail n'est pas une personne salariée (présomption simple de salariat);			
c) rendre obligatoire le versement d'une indemnité de licenciement représentant 2 % du salaire <u>annuel</u> brut, plus 1 % par année supplémentaire pour toute personne licenciée après un an de service continu;			
d) rendre obligatoire l'affichage sur les lieux de travail, dans un endroit visible, d'un résumé des dispositions de la <i>Loi sur les normes de travail</i> et de ses règlements, ainsi que les coordonnées de la Commission des normes de travail et le mécanisme de plainte. La Commission recevra les ressources adéquates pour accélérer le traitement des plaintes et renforcer le programme de formation et d'inspection;			
		14.5 e)	e) rendre obligatoire le respect par les employeurs du droit de connaître son horaire de travail au moins 5 jours ouvrables (une semaine) à l'avance, dans le cadre des activités habituelles et prévisibles de l'entreprise;
f) modifier les droits de gérance de l'employeur pour éliminer son droit implicite d'exiger qu'un employé ou une employée effectue des heures supplémentaires au-delà de la journée habituelle de travail, sauf en cas d'urgence prévue par la loi;			
		14.5 f)	toute personne employée aura donc le droit de refuser de faire des heures supplémentaires, sans pénalité ni représailles;
g) limiter le nombre maximum d'heures supplémentaires à 520 heures par année;			

<i>Engagements déjà adoptés</i>	<i>Source</i>	<i>No</i>	<i>Nouvelles propositions</i>
h) accorder aux personnes salariées le droit de cesser le travail durant la période de repas, et <u>le droit</u> à une pause santé de 15 minutes payées à l'intérieur de chaque tranche de trois heures consécutives de travail. Quand il est techniquement impossible de relever les personnes salariées de leur poste, la période de repas et de pause sera payée à temps double;			
		14.5 j)	j) accorder aux personnes salariées le droit de participer à l'organisation du temps de travail, afin de trouver des aménagements qui leur permettent de mieux concilier leurs responsabilités professionnelles et familiales;
		14.5 k)	k) instaurer un meilleur encadrement du travail précaire, du travail à temps partiel et des agences de placement temporaire;
		14.5 l)	l) revaloriser les services publics et cesser tout recours aux agences de placement et autres consultants ou consultantes externes dans la fonction publique; reconvertir les heures des agences de placement en temps complets (« équipes volantes »).
14.6 Santé et sécurité du travail			
	<i>proposition non traitée lors du congrès de l'Enjeu 2</i>	14.6 Intro	Pour améliorer la Santé et sécurité <u>du</u> travail, Québec solidaire révisera la <i>Loi sur la Santé et la sécurité <u>du</u> travail</i> , pour :
		14.6 a)	a) étendre le régime des comités conjoints de santé et de sécurité <u>du</u> travail à tous les secteurs de l'économie;
		14.6 b)	b) accorder une représentation majoritaire aux travailleuses et aux travailleurs dans les comités conjoints et donner à ces comités un pouvoir décisionnel;
		14.6 c)	c) élargir la compétence des comités conjoints, au-delà de la prévention des risques de lésions ou de maladies, à tout ce qui touche l'organisation du travail, les renommer « comités d'organisation du travail » et leur accorder un pouvoir réel, y compris un droit de veto sur l'introduction de nouvelles pratiques, équipements, processus, substances, etc., jugés dangereux, nuisibles ou déshumanisants;

* Certaines proposition de l'Enjeu 5 n'ont pas été adoptées par le Congrès faute de temps. Elles ont été référées au CCN qui doit en disposer.

Engagements déjà adoptés	Source	No	Nouvelles propositions
		14.6 d)	d) accorder la pleine reconnaissance aux lésions psychologiques (telles que la dépression et l'épuisement professionnel - « burn-out »);
		14.6 e)	e) élargir la définition du travail dangereux ou nuisible pour inclure les cadences et l'organisation du travail, tout ce qui a un impact négatif sur la santé physique et mentale des travailleuses et des travailleurs;
		14.6 f)	f) accorder aux <u>personnes déléguées des personnes salariées</u> accès à toute l'information sur l'entreprise pertinente à la santé-sécurité ou l'environnement;
		14.6 g)	g) augmenter le nombre d'inspecteurs, <u>inspectrices</u> et la fréquence des inspections non-annoncées; leur donner un mandat clair de faire appliquer les lois et les normes, d'émettre des ordonnances en cas de contravention, d'imposer des amendes et d'entamer des poursuites judiciaires;
		14.6 h)	h) étendre la couverture du régime d'indemnisation et assurer les mêmes droits à la CNESST à toutes les catégories de travailleuses, travailleurs.
		14.6 Intro 2	Québec solidaire révisera aussi la <i>Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles</i> , pour :
		14.6 j)	j) qu'elle favorise une interprétation de la loi par les parties concernées et par les tribunaux qui soit toujours la plus favorable aux travailleuses et aux travailleurs;
		14.6 k)	k) qu'elle assure le droit à des services complets et équitables de réadaptation;
		14.6 l)	l) que la liste des maladies professionnelles prévue à la loi soit mise à jour, qu'elle soit bonifiée à intervalle fixe, et qu'elle comprenne au minimum les maladies contenues à la liste des maladies professionnelles de l'Organisation Internationale du Travail.

* Certaines proposition de l'Enjeu 5 n'ont pas été adoptées par le Congrès faute de temps. Elles ont été référées au CCN qui doit en disposer.

Engagements déjà adoptés	Source	No	Nouvelles propositions
15. VIE DÉMOCRATIQUE ET RÉGIONALE			
15.1 Réforme électorale, pour que chaque vote compte <i>Tableau des modes de scrutin</i>			
<p>Pour favoriser une vraie démocratie à l'échelon national, régional et local, Québec solidaire modifiera le mode de scrutin afin de mieux refléter la volonté de l'électorat :</p> <p>a) à l'échelon national il établira un mode de scrutin mixte et compensatoire, pour que chaque parti politique occupe à l'Assemblée nationale un nombre de sièges proportionnel au nombre de voix qu'il a obtenues lors d'une élection :</p> <ul style="list-style-type: none"> i 60 % des personnes députées seront élues comme actuellement pour représenter une circonscription; ii les autres 40 % seront réparties entre les régions pour que le nombre total des personnes élues respecte la proportion des votes obtenus par chaque parti dans chaque région et à l'échelle du Québec; 	PF 2014 2.6 a)		
<p>b) à l'échelon municipal, il appliquera le vote préférentiel pour que chaque personne élue, tant à la mairie et au conseil municipal qu'à la tête des MRC, obtienne une vraie majorité des voix.</p> <p>Les municipalités où des partis sont en lice pourront utiliser un mode de scrutin à effet proportionnel (vote unique transférable ou proportionnelle mixte compensatoire).</p>	Enjeu 5 2.2.1 A		
15.2 Favoriser la participation citoyenne			
Pour favoriser la participation à la vie politique, Québec solidaire :			
a) encouragera la mise en place de mécanismes de démocratie participative aux plans local et régional;	Enjeu 5 2.2.1B a)		
		15.2 b)	b) modifiera l'article 82 de la Loi électorale pour éliminer la « prime à l'abstention » i.e. pour que la part de la rente annuelle (1,55 \$ par personne inscrite sur la liste électorale) associée aux votes non exprimés cesse d'être répartie entre les partis politiques autorisés;

* Certaines proposition de l'Enjeu 5 n'ont pas été adoptées par le Congrès faute de temps. Elles ont été référées au CCN qui doit en disposer.

<i>Engagements déjà adoptés</i>	<i>Source</i>	<i>No</i>	<i>Nouvelles propositions</i>
<p>c) mettra en place un programme d'éducation à la citoyenneté :</p> <ul style="list-style-type: none"> i à l'intention des citoyennes et citoyens dans les villages, les quartiers, les villes et les régions pour renforcer la littératie politique, en particulier dans les milieux à taux d'abstention élevé; ce programme sera financé à l'aide des sommes épargnées à l'alinéa b); ii sous forme de programmes d'éducation formelle et informelle dans les établissements scolaires. Ces programmes incluront notamment : 	<p><i>Enjeu 5 2.2.1B d)</i></p>		
		<p>15.2 c) ii</p>	<ul style="list-style-type: none"> - une formation à la citoyenneté tout au long du cursus scolaire; - un programme d'histoire et de citoyenneté incluant obligatoirement la reconnaissance de la contribution des femmes du Québec au développement de la société québécoise (y compris dans la toponymie);
<p>d) rendra obligatoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> i la parité dans les candidatures pour tous les partis politiques aux différents paliers, 	<p><i>Enjeu 4 5.1 a, b</i></p>		
<ul style="list-style-type: none"> ii la parité dans le Conseil des ministres, 			
<ul style="list-style-type: none"> iii des mesures de conciliation famille-travail pour les personnes élues, notamment en ce qui a trait au remplacement dans un contexte de congé de maternité; 			
		<p>15.2 e)</p>	<p>e) soutiendra financièrement les organismes qui facilitent l'implication politique des femmes ou de minorités sous-représentées...</p>
<p>... et mettra en place des mesures incitatives particulières s'adressant aux femmes des groupes sous représentés afin de faciliter leur participation à la vie citoyenne à tous les paliers;</p>	<p><i>Enjeu 4 5.1 c</i></p>		
<p>f) soutiendra les médias qui diffusent de l'information et des analyses touchant les enjeux locaux et régionaux.</p>	<p><i>Enjeu 5 2.2.1B d) iii</i></p>		

* Certaines proposition de l'Enjeu 5 n'ont pas été adoptées par le Congrès faute de temps. Elles ont été référées au CCN qui doit en disposer.

<i>Engagements déjà adoptés</i>	<i>Source</i>	<i>No</i>	<i>Nouvelles propositions</i>
15.3 Pouvoirs et responsabilités des municipalités et des régions			
<p>Le développement des localités, des villes et des régions doit avoir comme premier but d'améliorer les conditions de vie. La prise des décisions à ce sujet revient donc aux gens qui y vivent.</p> <p>Dans ce but, Québec solidaire :</p> <p>a) rendra les instances municipales et régionales plus démocratiques, entre autres par :</p> <p>i l'élection au suffrage universel des préfets de MRC (municipalités régionales de comté),</p>	<p>PF 2014 2.7</p>		
<p><u>ce préfet ou cette préfète</u> ne pouvant siéger en même temps dans une municipalité locale;</p>	<p>Enjeu 5. 2.2.1A f)</p>		
<p>ii l'obligation, pour chaque municipalité et arrondissement, de fournir à ses citoyennes et citoyens un espace convenable et une plage-horaire adéquate pour leur permettre de se réunir afin de débattre d'enjeux politiques et de mettre à leur programme les projets d'initiative citoyenne ayant obtenu un appui populaire suffisant;</p>	<p>Enjeu 5. 2.2.1B b), c)</p>		
<p>iii des mécanismes de démocratie directe comme le budget participatif;</p> <p>b) consultera les instances municipales et régionales sur tout projet d'exploitation des ressources naturelles qui toucherait leur territoire;</p>	<p>PF 2014 2.7</p>		
		<p>15.3 c)</p>	<p>c) pour tout projet touchant leur territoire mais relevant actuellement de la compétence du gouvernement du Canada, comme les transports (ex. aéroport, voie ferrée, port) ou les communications (ex. antenne de télécommunications) :</p> <p>i appuiera les positions municipales ou régionales sur ces projets,</p> <p>ii revendiquera d'avoir compétence dans ces domaines,</p> <p>iii dans un Québec indépendant, consultera les instances municipales et régionales sur tout projet touchant leur territoire;</p>
<p>d) remplacera la taxe foncière par une source de revenu plus prévisible, répartie équitablement entre les régions; (cf 15.4)</p>	<p>Enjeu 5 2.2.2</p>		
<p>e) soutiendra, pour chaque région administrative, le rétablissement d'un conseil régional de développement. (Cf 5.6 a)</p>	<p>Enjeu 5 2.2.1A g)</p>		

* Certaines proposition de l'Enjeu 5 n'ont pas été adoptées par le Congrès faute de temps. Elles ont été référées au CCN qui doit en disposer.

Engagements déjà adoptés	Source	No	Nouvelles propositions
15.4 Fiscalité municipale vidéos explicatives			
Un gouvernement solidaire établira pour les municipalités un nouveau régime fiscal progressif et progressiste pour qu'elles tirent la majorité de leurs revenus d'une source autre que les taxes foncières. Pour ce faire, il : a) allouera aux municipalités des points d'impôts sur le revenu, pour remplacer les montants correspondants actuellement issus de la taxe foncière. La répartition des montants amassés se fera sur une base nationale en fonction de critères comme le nombre de personnes résidentes ou en villégiature et l'étendue du territoire; b) en complément, établira une nouvelle forme de taxation de la propriété foncière basée sur : i l'usage de chaque propriété tel que déterminé par le ou la propriétaire dans une déclaration d'usage;	Enjeu 5 2.2.2		
		15.4 b) i	les usages nuisibles (ou moins utiles) à la société ou à l'environnement seront taxés davantage;
ii la valeur foncière totale, à l'échelle nationale (Québec), détenue par une personne physique ou morale.	Enjeu 5, 2.2.2		
	Enjeu 5 2.2.2	15.4 c)	c) Les propriétaires <u>ne payant pas d'impôt au Québec</u> seront taxés à un taux majoré.
15.5 Contrats publics			
Pour lutter contre la corruption, la surfacturation et la collusion dans les contrats publics, Québec solidaire : a) redonnera aux ministères le personnel nécessaire pour reconstruire l'expertise publique;	PF 2014 2.13		

<i>Engagements déjà adoptés</i>	<i>Source</i>	<i>No</i>	<i>Nouvelles propositions</i>
		15.5 b)	b) rendra accessibles et diffusera des outils d'aide à la décision sur l'attribution de contrats, basée sur des analyses plus complètes que le seul principe du plus bas soumissionnaire (ex. écoresponsabilité, cycle de vie des infrastructures, etc.);
<p>c) exclura tout recours aux ententes de type PPP et favorisera une diversité d'entreprises, y compris les entreprises d'économie sociale, dans l'octroi des contrats;</p> <p>d) instituera une commission permanente d'enquête sur la corruption dans l'octroi des contrats publics, des mandats gouvernementaux et des nominations politiques.</p>	<i>Enjeu 5 2.3.1 B</i>		
15.6 Transformer les déchets en ressources			
<p>Pour réduire le volume des déchets et les transformer en ressources, un gouvernement solidaire :</p> <p>a) favorisera la réparation <u>des biens, appareils et équipements</u> (de préférence à leur remplacement);</p> <p>b) s'assurera que les déchets municipaux soient gérés par les villes ou les MRC;</p> <p>c) améliorera le tri à la source; soutiendra le recyclage, ainsi que la recherche et la création de débouchés nouveaux pour les matières recyclées;</p> <p>d) assurera une meilleure gestion des matériaux par les entreprises responsables en imposant des normes, notamment pour les emballages, la construction, la déconstruction, et pour le recyclage du caoutchouc;</p> <p>e) instaurera une consigne sur les récipients de verre, de plastique et d'aluminium, et indexera les taux de consigne;</p> <p>f) instaurera une forme de «consigne» sur les produits technologiques (ex. téléphones cellulaires);</p> <p>g) instaurera des réseaux publics et collectifs de compostage et favorisera le compostage domestique;</p> <p>h) réduira la distance parcourue par les matières recyclables et les déchets;</p> <p>j) là où les déchets sont enfouis, favorisera la captation des biogaz, source d'énergie.</p>	<i>Enjeu 5 2.3.1 C</i>		

* Certaines proposition de l'Enjeu 5 n'ont pas été adoptées par le Congrès faute de temps. Elles ont été référées au CCN qui doit en disposer.

<i>Engagements déjà adoptés</i>	<i>Source</i>	<i>No</i>	<i>Nouvelles propositions</i>
15.7 Aménagement du territoire			
Un gouvernement solidaire s'assurera que ses interventions sur le territoire favorisent durablement une occupation dynamique du territoire tout en limitant notre empreinte écologique. C'est pourquoi il visera à réduire le besoin de déplacements en favorisant l'autonomie des villages et des quartiers. Notamment, un gouvernement solidaire	<i>Enjeu 5 2.3.2 / PF 2014 3.12</i>		
a) adoptera une politique nationale de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage basée notamment sur : i la mixité des usages et des services, ii la mixité sociale. iii l'agriculture de proximité et la possibilité d'agriculture urbaine dans tous les zonages résidentiels,	<i>Enjeu 5 2.3.2</i>		
		15.7 a) iv	iv un indice de canopée (le feuillage des arbres et l'ombre qu'il procure) suffisant dans chaque quartier ou village,
v le respect du droit qu'ont les gens de participer aux décisions concernant leur milieu de vie; b) favorisera l'implantation de milieux de vie sains, la qualité de vie, la participation citoyenne, la mise en valeur du patrimoine,	<i>Enjeu 5 2.3.2</i>		
		15.7 b)	... le maintien des boisés urbains...
... et le verdissement des villes; c) visera à réduire l'étalement et à réduire le nombre d'automobiles et favorisera l'utilisation maximum et la densification des territoires déjà bâtis et, notamment : i autorisera les nouveaux développements...	<i>Enjeu 5 2.3.2 / PF 2014 3.12</i>		
		15.7 c)	... seulement là où il est démontré qu'il n'y a pas d'autres solution et...
... à condition que des transports efficaces et accessibles y soient offerts; cette dernière condition s'appliquera aussi aux projets de revitalisation; d) établira une ceinture verte autour des grands centres urbains.	<i>PF 2014 3.12</i>		

<i>Engagements déjà adoptés</i>	<i>Source</i>	<i>No</i>	<i>Nouvelles propositions</i>
15.8 Accès équitable à la propriété du territoire			
<p>Pour permettre une occupation équilibrée et équitable du territoire, un gouvernement solidaire :</p> <p>a) étudiera et mettra en place un mécanisme qui permette de stabiliser le prix des propriétés en fonction d'une valeur réelle plutôt que spéculative;</p> <p>b) soutiendra une augmentation significative de la propriété collective, associative, publique et parapublique de logements, de terres agricoles et de sites naturels;</p> <p>c) notamment, à cet effet :</p>	<i>Enjeu 5 (Synthèse) 2.3.4</i>		
<p>i mettra sur pied une Agence de propriété foncière communautaire, qui aura pour mandat de faciliter et de coordonner les actions de fiducies foncières communautaires, locales ou régionales;</p> <p>ii ces fiducies auront pour rôle de recevoir en don ou d'acquérir des terres, terrains ou immeubles et d'administrer les logements ou les entreprises, agricoles ou autres, auxquels serviront ces propriétés;</p>	<i>Enjeu 5 2.3.3</i>		
<p>d) instaurera des mesures, notamment fiscales, pour empêcher des personnes physiques ou morales de posséder trop de propriétés;</p> <p>e) s'assurera de <u>garder ou de reconquérir</u> la souveraineté sur le patrimoine immobilier, les terres agricoles, le patrimoine naturel et le sous-sol québécois, compte tenu des droits ancestraux des peuples autochtones.</p>	<i>Enjeu 5 (Synthèse) 2.3.4</i>		
15.9 Démocratie dans la société			
<p>La démocratie, ça n'est pas seulement pouvoir voter. C'est pouvoir participer aux discussions et aux décisions sur des sujets qui nous concernent, à l'échelon local, régional, national, dans nos milieux de travail, etc. C'est pourquoi un gouvernement solidaire :</p>	<i>Déclaration de principes</i>		
<p>a) mettra <u>graduellement</u> en place ou consolidera dans tout l'appareil d'État, <u>en commençant par les services de première ligne en santé et en éducation</u> :</p> <p>i des mécanismes d'organisation participative et collégiale du travail;</p>	<i>Enjeu 3 p. 1</i>		

* Certaines propositions de l'Enjeu 5 n'ont pas été adoptées par le Congrès faute de temps. Elles ont été référées au CCN qui doit en disposer.

<i>Engagements déjà adoptés</i>	<i>Source</i>	<i>No</i>	<i>Nouvelles propositions</i>
ii des mécanismes de démocratie participative permettant aux personnes utilisatrices, aux travailleuses et travailleurs, aux citoyennes, citoyens et organismes communautaires de la communauté desservie de déterminer les priorités locales et régionales et les ressources à y consacrer; (cf 6.3 j), 12.3 e) et f)	Enjeu 3 p. 1		
b) ces transformations se feront à un rythme respectueux des personnes au travail dans ces milieux, et avec leur collaboration,			
dans la pleine reconnaissance de leur expertise;	Enjeu 3 p. 1		
		15.9 c)	c) favorisera la mise en place de mesures comparables dans les services municipaux ou régionaux, les organismes communautaires et les milieux de travail ou la transformation d'entreprises privées en entreprises gérées démocratiquement (CPE, coopératives, etc.).
15.10 Médias et démocratie			
		15.10 Intro	Québec solidaire reconnaît le rôle essentiel des médias dans la production d'une information crédible, vitale pour la démocratie. C'est pourquoi un gouvernement solidaire :
		15.10 a)	a) prendra immédiatement des mesures pour apporter un soutien provisoire aux médias d'information en cette période de transition numérique, avec une attention particulière :
i aux médias alternatifs et indépendants,	PF 2008, 6.3		
ii aux médias qui diffusent de l'information et des analyses touchant les enjeux locaux et régionaux;	Enjeu 5 2.2.1B d) iii		
b) organisera des états généraux sur le	PF 2008, 6.3.3		
		15.10 b)	financement et la pérennité
des médias d'Information.	PF 2008, 6.3.3		

* Certaines proposition de l'Enjeu 5 n'ont pas été adoptées par le Congrès faute de temps. Elles ont été référées au CCN qui doit en disposer.

Engagements déjà adoptés	Source	No	Nouvelles propositions
16. AUTRES PROPOSITIONS			
16.1 Logement Québec solidaire mettra en place une <u>Politique nationale du logement</u> basée sur l'accès à un logement pour tous et toutes et, à cet effet :	<i>PF 2014 1.19</i>		
a) réalisera la construction de 50 000 logements sociaux (publics, coopératifs ou communautaires), universellement accessibles, visant à répondre aux besoins de toutes les catégories de la population.			
		16.1 a)	Ces logements seront à la fine pointe des nouvelles technologies d'efficacité énergétique afin de réduire les coûts en énergie pour les locataires et de servir de pôle de développement pour les entreprises spécialisées en construction écologique;
		16.1 b)	b) améliorera les pratiques d'entretien, de rénovation des logements sociaux en augmentant : <ul style="list-style-type: none"> i les réserves de remplacement prévues dans les programmes de logement social, ii le suivi effectué par les responsables de ces programmes pour s'assurer du maintien de la qualité des logements;
c) facilitera l'accès à la propriété individuelle et collective en région rurale où le logement locatif est peu développé;			
		16.1 d)	d) appuiera les organisations autochtones dans leurs revendications pour combler leurs besoins en matière de logement;
		16.1 e)	e) élaborera en collaboration avec les villes un code national du logement qui: <ul style="list-style-type: none"> i établit des règlements et procédures d'inspection de logement basés sur des critères de santé publique, notamment la salubrité; ii s'assure que les villes aient le financement approprié pour mettre en place les équipes d'inspection; iii renforce le pouvoir des villes d'intervenir auprès des propriétaires pour obliger des corrections;

* Certaines proposition de l'Enjeu 5 n'ont pas été adoptées par le Congrès faute de temps. Elles ont été référées au CCN qui doit en disposer.

<i>Engagements déjà adoptés</i>	<i>Source</i>	<i>No</i>	<i>Nouvelles propositions</i>
		16.1 f)	f) adaptera en fonction de ce code les programmes de soutien à la rénovation de logements privés ou sociaux;
g) financera adéquatement la Régie du logement et établira des délais raisonnables pour le traitement des causes des locataires;			
h) créera un registre national des <u>loyers</u> , accessible en ligne et administré par la Régie du logement;			
j) adoptera une politique permettant de contrer la spéculation immobilière et foncière qui a pour effet de gonfler artificiellement les prix des terrains, des maisons et des loyers;			
		16.1 k)	k) encadrera l'exploitation des établissements d'hébergement touristique de catégorie «résidences de tourisme» (location en ligne).
16.2 Soutien au secteur communautaire Québec solidaire reconnaît le rôle indispensable des organismes communautaires (y compris celui des organismes de défense <u>collective</u> des droits ou des groupes écologistes) et des organismes du réseau associatif du loisir dans leur milieu. À cet effet, il s'engage à :	<i>PF 2014 1.24</i>		
a) respecter l'autonomie de leur organisation;			
b) rehausser progressivement le financement de leur mission de base <u>pour atteindre les</u> seuils préconisés dans la politique d'action communautaire autonome...		16.2 b)	... et ainsi couvrir, pour chaque organisme : i les frais salariaux au niveau du salaire moyen québécois, ii les autres frais généraux permettant l'accomplissement de sa mission;
		16.2 c)	c) indexer annuellement le financement à la mission pour l'ensemble des organismes pour suivre l'inflation et assurer le maintien des conditions de travail, incluant les avantages sociaux.